



CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 11 MARS 2024

Date de convocation :
5 mars 2024

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt quatre, le onze mars à 19 h 30, le Conseil Municipal du Puy-en-Velay régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Michel CHAPUIS (le Maire).

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS (absent à la question n° 11), Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Madame Corinne GONCALVES, Madame Marie MARQUARDSEN, Monsieur Baptiste MASSIN (absent de la question n° 1 à la question n° 22) Madame Emmanuelle VIALANEIX (absente à la question n° 14), Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Madame Celline GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO, Madame Aurélie CHAMBON

Ont donné procuration :

Monsieur Pascal BERTRAND à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Stéphane CLABAUX à Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur Quentin PETIT

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Michel CHAPUIS déclare la séance ouverte.

La séance a été levée à 22H10.

Monsieur Chapuis : Avant que nous ne commençons avec le premier dossier, je pense que vous avez vu un beau miroir accroché au-dessus de la cheminée de notre salle municipale. Il ne s'y trouvait pas avant. Certains pourraient se poser des questions. Je vous apporte quelques précisions : madame Pomara, manifestant un attachement très fort et très particulier à la Ville du Puy, a souhaité faire un legs à la Ville et au musée du Puy. Certaines œuvres sont maintenant répertoriées au musée du Puy. En Ville se trouvait un appartement meublé, place du Breuil. Dans cet appartement se trouvait entre autres ce miroir que nous avons fait restaurer et que nous avons souhaité présenter à l'ensemble de nos concitoyens. Il sera mieux là. Oui, madame Gacon ?

Madame Gacon : Bonsoir. Je me permets une question : à cet emplacement une pièce de dentelle assez impressionnante était exposée. Qu'est-elle devenue ?

Monsieur Chapuis : La pièce de dentelle qui était là ne nous appartenait pas. Elle avait été mise en exposition et donc a été rendue à son propriétaire, c'est-à-dire au Centre de la dentelle. Voilà, je suppose que ça ne soulève pas de questions particulières. Je voulais vous tenir informés de la provenance de ce miroir. Cela nous donne l'occasion de saluer publiquement les généreux donateurs à l'endroit de la Ville du Puy. Passons maintenant au Conseil Municipal si vous le voulez bien.

N° 1 CONSEIL MUNICIPAL - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 DÉCEMBRE 2023 : ADOPTÉE

Monsieur Chapuis : Donc, pour le compte-rendu de décisions prises : avez-vous des questions ? Excusez-moi, je suis allé trop vite. Nous devons approuver le compte-rendu du dernier PV de notre précédent Conseil Municipal. Avez-vous des remarques ? Pas de remarques ?

VOTE : UNANIMITÉ

N° 3 COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2023-10-13 : ADOPTÉE

Monsieur Chapuis : Avez-vous des remarques sur les décisions qui ont été prises depuis le dernier Conseil Municipal ? Pas de remarques ?

LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRÉSENTE COMMUNICATION.

N° 4 PRÉVENTION ÉDUCATIVE : RECONDUCTION DE LA CONVENTION ENTRE LE DÉPARTEMENT ET LA VILLE : ADOPTÉE

Madame Fromaget-Héritier : Il s'agit de la reconduction de la convention entre le Département et la Ville. La convention est en annexe. La Ville finance partiellement, à hauteur de 25 000 € par an, les postes d'éducateurs mis à disposition par le Conseil Départemental de la Haute-Loire, et ce dans le cadre d'une convention de deux ans. Aujourd'hui, au vu des bilans des actions menées par les éducateurs spécialisés auprès de ces jeunes, favorisant leur insertion sociale, il vous est proposé de

reconduire la convention de prévention éducative entre la Ville et le Département de Haute-Loire, pour les années 2024 et 2025. C'est une convention sur 2 ans.

Monsieur Chapuis : Avez-vous des remarques à ce sujet ? Monsieur Semeraro ?

Monsieur Semeraro : Monsieur le Maire, article 7, « l'évaluation et suivi de l'action ». Qui est l'élu du comité de pilotage ?

Madame Fromaget-Héritier : C'est moi. Je peux vous dire qu'à peu près 80 jeunes sont suivis dans le cadre de la politique de la Ville, dans les quartiers prioritaires et le centre-ville. Et ce, sur les 3 centres sociaux et maisons de quartiers.

Monsieur Chapuis : Avez-vous d'autres questions sur cet important sujet ?

Madame Fromaget-Héritier : Très important.

Monsieur Chapuis : Des personnes sont-elles contre cette convention ? Je rappelle que la compétence de la prévention spécialisée s'exerce dans le cadre de la protection de l'enfance et, donc, au Conseil Départemental. C'est pour cette raison qu'il existe une convention entre le Département et la Ville.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

VOTE : UNANIMITÉ
Messieurs CHAPUIS et EXBRAYAT ne participent pas au vote.

N° 5 RESTITUTION DE LA COMPÉTENCE « COORDINATION DES ANIMATIONS ENTRE BIBLIOTHÈQUES » : ADOPTÉE

Madame Vialaneix : Lors de la fusion avec la Communauté de communes de l'Emblavez en 2018, le Conseil communautaire a décidé de conserver la compétence facultative « coordination des animations entre les bibliothèques ». Celle-ci a été maintenue à l'adoption des nouveaux statuts, le 28 septembre 2023. En pratique, il s'avère que le périmètre d'exercice de cette compétence se limite aux 11 communes de l'Emblavez. En dehors de ce territoire, la Communauté d'Agglomération n'exerce pas cette compétence. Ainsi, par délibération du 14 décembre 2023, le Conseil communautaire a restitué la compétence « coordination des animations entre bibliothèques » aux communes membres de la Communauté d'Agglomération. Le Conseil Municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur la restitution proposée. Notez que les communes de l'Emblavez concernées et intéressées sont seules à bénéficier de l'exercice de cette compétence : elles envisagent de constituer un service unifié pour exercer entre elles cette compétence. Au regard de ces éléments, le Conseil Municipal se voit proposé d'approuver la restitution de la compétence « coordination des animations entre bibliothèques » aux communes membres de la Communauté d'Agglomération. Les commissions « finance travaux » et « animations culturelles et vie associative » ont émis un avis favorable. Il vous est donc demandé d'approuver cette restitution de compétences.

Monsieur Chapuis : Rien de particulier dans ce rapport très technique qui nous oblige à voter puisque la Communauté d'Agglomération a pris cette décision que nous avons validée en Conseil Municipal.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

VOTE : UNANIMITÉ

N° 6 CONVENTION DE PARTENARIAT PASS'CARD EN VELAY - SAISON 2024 : AVENANT N° 2 À LA CONVENTION 2022 : ADOPTÉE

Madame Catherine CHALAYE : En mars 2022, le Conseil Municipal a approuvé la création d'un « Pass'Card 5 monuments » pour le rocher Corneille, Saint-Michel d'Aiguilhe, la forteresse de Polignac, le musée Crozatier et le cloître de la cathédrale du Puy ; ainsi qu'un « Pass'Card 3 monuments » à choisir parmi les 5 précités. Une convention fixant les modalités de gestion du « Pass'Card en Velay » avait été établie le 17 mai 2022 pour fixer les termes de fonctionnement pour une durée d'1 an à compter de sa signature, et bien sûr renouvelable par voie d'avenant. Cette convention précise les engagements de la Ville concernant l'accès au site du rocher Corneille pour les détenteurs des « Pass'Cards 3 et 5 monuments », les modalités de commercialisation de celles-ci sur le site, ainsi que les engagements financiers réciproques. Le « Pass'Card 3 monuments » est valable 72 h à partir de la visite du premier site. Il s'étend du 30 mars au 11 novembre 2024 ; alors que le « Pass'Card 5 monuments » s'étend de la période du 30 mars au 30 septembre 2024 et rien n'oblige à l'utiliser dans un délai de 72 h. Les autres clauses de la convention sont restées inchangées. Ce « Pass'Card » a reçu un avis favorable en commission « finance » et un avis favorable en commission « animations culturelles et vie associative ». En conséquence, il vous est proposé d'adopter cette délibération suivante : approuver l'avenant n°2 de la convention entre la Ville et l'Office de Tourisme de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay, et autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 pour ce Pass'Card saison 2024.

Monsieur Chapuis : C'est un dispositif que vous connaissez bien. Il a l'avantage de bien fonctionner. En fonction du budget, en fonction du temps que les gens veulent consacrer à la visite de notre territoire, il permet de choisir entre les deux Pass. Oui, monsieur Semeraro ?

Monsieur Semeraro : En mars 2022, je m'étais déjà exprimé à propos de la gratuité pour les moins de 18 ans. Sur l'ensemble du pays, pour de nombreux monuments et site culturels, la gratuité est accordée aux jeunes de moins de 26 ans et aux étudiants. Ma position est la même qu'en 2022 : je regrette que nous n'ayons pas une gratuité jusqu'à un certain âge, ce qui expliquera que mon vote sera une abstention dans cette délibération.

Monsieur Chapuis : Vous anticipez déjà que ma réponse va être la même qu'en 2022.

Monsieur Semeraro : Tout à fait, puisque vous présentez toujours la même chose.

Monsieur Chapuis : Et vous avez raison, parce que ma réponse à votre avenant sera exactement la même. Madame Gacon ?

Madame Gacon : Cela ne doit pas être simple au niveau de l'organisation de ce « Pass », puisqu'il existe plusieurs partenaires et entités qui interviennent. Or, dans le cas de l'État, la gratuité est jusqu'à 26 ans. Alors certes, les moyens ne sont pas les mêmes, mais nous pourrions faire un effort pour la culture, quelquefois.

Monsieur Chapuis : Même réponse qu'à monsieur Semeraro. D'autres demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Je sou mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Madame Goncalves ne participe

pas au vote.

VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
Abstention : 1
Jean-Williams SEMERARO
Madame Corinne GONCALVES ne participe pas au vote.

N° 7 AUBERGE DE JEUNESSE : NOUVELLE TARIFICATION : ADOPTÉE

Madame Chalaye : Les tarifs de l'auberge de jeunesse n'ont pas été augmentés depuis 2013. Compte tenu de l'évolution des prix, il nous est apparu nécessaire d'appliquer une mise à jour des tarifs pour être en adéquation avec l'inflation des coûts de fonctionnement. Ainsi, la nouvelle tarification pour l'auberge de jeunesse serait la suivante : dans le tableau qui vous a été fourni, nous avons ajouté un service supplémentaire, la « location de draps de bain ». Ainsi, il arrive que des marcheurs, pour l'essentiel, oublient ce nécessaire. Des personnes du centre Pierre Cardinal nous ont alertés. Cela rendrait un véritable service. Les tarifs de proposition calculés sont en adéquation avec ceux au niveau local. Pour rester en harmonie, nous avons comparé avec ce que proposaient les grands séminaires et les hébergements de groupe. Cette proposition a reçu un avis favorable de la commission « finances » et a reçu et un avis favorable en commission « animations culturelles ». Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante : approuver les tarifs de l'auberge de jeunesse ci-après et décider que les recettes seront inscrites au budget sous l'imputation chapitre 70, article 70-62, sous-fonction 633.

Monsieur Chapuis : Avez-vous des remarques sur l'adoption de ces nouveaux tarifs ? Je n'en vois pas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

VOTE : UNANIMITÉ

N° 8 ACQUISITION DE MOBILIER DE CONSERVATION : DEMANDE DE SUBVENTION : ADOPTÉE

Madame Chalaye : L'acquisition de mobilier de conservation : demande de subvention. La Ville souhaite renouveler une partie du mobilier de conservation de la bibliothèque. Deux types de mobilier n'offrent plus les conditions optimales de conservation et de sécurité requises pour les documents patrimoniaux les plus précieux, le coffre-fort et le meuble à plan. Un marché public est en cours de rédaction. Le coût prévisionnel du projet s'élève à 48 000 € TTC. L'État représenté par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes propose un soutien financier au titre de la dotation générale de décentralisation, et dans ce cas la Ville du Puy, une aide financière à hauteur de 80 %.

Je vous explique : pendant la commission, les services nous ont apporté les photos. Certains documents sont conservés en hauteur et, pour les attraper, il faut monter sur une chaise. Cela peut se faire aisément, mais ici il s'agit de ne pas abîmer ces documents qui sont très précieux. Le mobilier demandé serait totalement adapté pour cela. Ce rapport a reçu un avis favorable en commission « finances » et en commission « vie culturelle et associative ». Nous vous proposons d'adopter la délibération, approuver le projet de renouvellement d'une partie du mobilier de conservation des documents patrimoniaux et d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès de la DRAC Rhône-Alpes.

Monsieur Chapuis : Merci, madame Chalaye. Avez-vous des remarques ? Je soumetts au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je rappelle que dans le rapport précédent sur la prévention, j'ai évoqué l'incompétence du Conseil départemental en matière de prévention spécialisée. Aussi, Jean-François Exbrayat et moi-même ne participerons pas au vote en qualité de conseillers départementaux. J'avais oublié de le signaler.

VOTE : UNANIMITÉ

N° 9 NPNRU : AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION RELATIVE AUX FONDS DE CONCOURS DANS LE DOMAINE DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES (GEPU) AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY POUR LE SECTEUR DU VAL-VERT, RUE COUDEYRETTE, AVENUE DU VAL-VERT : ADOPTÉE

Monsieur Exbrayat : Dans le cadre du NPRU du Val Vert, la Ville a engagé un vaste programme de requalification des espaces publics de ce quartier pour intervenir sur des travaux de rénovation d'eaux usées et eaux pluviales. Le montant prévisionnel des travaux est estimé par la DEA à 30 000 € hors taxe à fonds de concours. L'agglomération du Puy-en-Velay supporte 50 % du coût, soit 15 000 € et la commune du Puy-en-Velay doit signer la convention relative au versement de ce fonds de concours pour le renouvellement des réseaux d'eaux usées et eaux pluviales du secteur du Val Vert, qui concerne la rue Coudeyrette et l'avenue du Val Vert. Cette délibération a reçu un avis favorable en commission « urbanisme ». Nous vous proposons d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer la commission relative au versement du fonds de concours de la commune du Puy-en-Velay à la Communauté d'Agglomération pour le domaine de gestion des eaux pluviales, pour les travaux de rénovation des réseaux unitaires d'eaux usées-eaux pluviales du secteur du Val Vert, ainsi que d'approuver le versement du fonds de concours de la Communauté d'Agglomération correspondant à 50 %, soit 15 000 € hors taxe, inscrire la somme de 15 000 € hors taxe au budget 2024 et autoriser monsieur le Maire et son représentant à signer tout acte afférant à cette demande.

Monsieur Chapuis : Très bien, merci. Avez-vous des remarques ? Je sou mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

VOTE : UNANIMITÉ

N° 10 NPNRU DU VAL-VERT : ACQUISITION PAR LA COMMUNE DES PARCELLES AT221 ET AT222 : ADOPTÉE

Madame Vincent : La convention de renouvellement urbaine du quartier du Val Vert a été signée par l'ensemble des partenaires le 14 octobre 2019. Conformément aux attentes de l'agence nationale pour la rénovation urbaine et aux engagements de l'OPAC 43 suite au relogement des ménages, les démolitions des bâtiments 40 et 72 ont eu lieu. Les deux parcelles libérées ont vocation à être acquises par la Ville du Puy-en-Velay pour constituer, d'une part une réserve foncière, et d'autre part accueillir un programme de constructions de maisons individuelles au titre des contreparties foncières cédées à Action Logement. Cette acquisition s'établira au prix de 127 000 €, conformément aux estimations de France-Domaine du 11 octobre 2018. Avis favorable a été donné en commission « finance, travaux et urbanisme ». Donc, en conséquence, je vous demande d'autoriser l'acquisition des dites parcelles, d'accepter l'acquisition auprès de l'OPAC au prix de 127 000 €, et aussi à autoriser monsieur le Maire et son représentant d'entreprendre toute démarche et signer tout document.

Monsieur Chapuis : Merci madame Vincent. Avez-vous des remarques ? Monsieur Johanny ?

Monsieur Johanny : Lors d'une précédente mandature, nous nous étions opposés sur le dossier de

déconstruction de ces deux immeubles. D'ailleurs, nous avons eu l'occasion, voilà quelques mois, de revenir sur le sujet, monsieur le Maire et nous sommes toujours en désaccord sur ce point. En conséquence, nous ne voterons pas ce rapport. Nous trouvons regrettable d'avoir déconstruit des logements collectifs pour, demain, envisager des maisons individuelles sur ces terrains-là. Donc, en cohérence, nous ne voterons pas le rapport.

Monsieur Chapuis : Monsieur Johanny, je vous donne toujours la même réponse. Dans le cadre du NPRU, il existe des règles assez claires : cela vise à modifier un petit peu les équilibres sociaux et faire qu'un quartier favorise la mixité sociale. Dans la convention que nous avons signée avec l'État, d'une valeur de 30 M€, la collectivité s'engageait à démolir des logements sociaux parce que c'est la règle. L'OPAC, je tiens à le rappeler, est le propriétaire et, dans le cadre de ces conventions, s'était engagé à démolir ces 2 immeubles en cul-de-sac. L'un d'entre eux, particulièrement, n'était pas loué. Les citoyens ne voulaient pas y vivre. Cela semblait assez pertinent de la part de l'OPAC d'avoir programmé la destruction de ces 2 bâtiments. Cela paraît encore plus pertinent actuellement. Il nous manque, dans le cadre du parcours du logement d'accession à la propriété sur des primologements, de la petite maison accessible à tous. Avec l'Alliade Habitat, très certainement, nous pourrions nous engager dans un programme qui favorisera la mixité du quartier, monsieur Johanny, et qui permettra à des jeunes accédants, à des primo-accédants, de pouvoir investir dans une nouvelle résidence. En réalité, le sujet est très intéressant parce que nous allons passer d'un habitat dégradé, peu estimé, non choisi et pas plébiscité par les locataires à quelque chose qui aidera de jeunes couples dans le cadre d'un parcours du logement. Côté majorité, nous sommes très favorables à ce projet. Avez-vous d'autres remarques ?

Madame Chaumet : J'ai quelques arguments en faveur du vote contre ce projet. Nous avons estimé depuis le début que ces 2 immeubles pouvaient très bien être rénovés et transformés en logements conformes aux souhaits du logement social, en particulier avec la possibilité d'accéder à la propriété sans les démolir pour en faire de la maison individuelle. Comme vous le savez, nous sommes concernés par des changements importants, contraints par le climat, par la hausse de l'électricité, des matières premières, etc. Aussi aujourd'hui il ne faut pas déconstruire, il faut rénover. Le fait de transformer des logements collectifs en maisons individuelles est très néfaste au niveau de l'engagement pour le climat dans les années à venir. C'est donc un choix politique qui va à l'encontre de ce qu'il faudrait faire. Nous pouvons très bien construire des logements collectifs, sociaux, modernes en réhabilitant des bâtiments, en particulier ceux qui ont été démolis. C'est pour ça que nous estimons que ce projet va à l'encontre de tout ce qu'il faudrait faire. Édifier des maisons individuelles à la place n'est pas du tout pertinent.

Monsieur Chapuis : On va vous laisser sur votre impression. Madame Chaumet, je ne savais pas que vous aviez la compétence, vous, pour estimer que sur ces appartements...

Madame Chaumet : Excusez-moi, monsieur le Maire, mais je déteste quand vous dites que je ne suis pas compétente.

Monsieur Chapuis : Je ne dis pas que vous n'êtes pas compétente.

Madame Chaumet : Excusez-moi, mais vous le dites à chaque Conseil Municipal, vous me reprochez ma compétence. Je vous l'interdis. Je suis une élue, vous n'avez pas à savoir mes compétences pour ceci ou pour cela. Vous ne devez pas évoquer les compétences des uns et des autres. Nous ne sommes pas là pour ça. Nous sommes là sur un engagement politique, sur des dossiers qui concernent l'ensemble de la collectivité du Puy-en-Velay. Je n'accepterai plus que vous remettiez en cause ma compétence. La pertinence de mes arguments, je l'accepte, ma compétence je ne l'accepte

pas.

Monsieur Chapuis : Je ne savais pas que vous aviez l'incompétence, donc...

Madame Chaumet : Je refuse ce mot de compétence. Excusez-moi, monsieur le Maire, ne me reprochez pas des compétences je déteste quand vous me dites que je ne suis pas compétente. A chaque Conseil, vous me reprochez ma compétence. Je suis une élu. Vous n'avez pas à connaître mes compétences dans tel ou tel domaine. Vous n'avez pas à évoquer les compétences de chacun. Nous sommes ici pour un engagement politique sur des dossiers qui concernent l'ensemble de la Collectivité. Je n'accepterai plus que vous me remettiez en cause ma compétence.

Monsieur Chapuis : Madame Chaumet, je ne retirerai rien du tout. Je ne vous reproche pas vos compétences, je vous interroge sur la pertinence de votre propos et je ne vois pas...

Madame Chaumet : Vous avez employé le mot compétence, pas pertinence. Je refuse que vous mettiez en cause mes compétences. Ma pertinence, éventuellement, mais pas mes compétences.

Monsieur Chapuis : En tout cas, madame Chaumet...

Madame Chaumet : Je vous prie de vous excuser.

Monsieur Chapuis : Mais pas du tout, madame Chaumet. Je ne m'excuserai pas du tout. Vous persistez sur ce que je considère être une profonde erreur qui n'obéit pas, qui ne correspond pas aux engagements que la collectivité et l'OPAC ont pris dans le cadre d'une convention d'engagement à démolir ces logements. Ceux-ci étaient vacants à plus de 50 %. Je vous rappelle aussi que la décision de déconstruire ces logements a été prise par l'OPAC. Au niveau de la compétence, suffisamment de gens se sont interrogés sur la possibilité de réhabiliter ou pas ces immeubles. Dans les choix qui ont été faits, nous avons décidé de réhabiliter les autres immeubles, notamment le 60. Je confirme ce que je vous ai dit. Ces logements étaient destinés à être démolis. La majorité actuelle se félicite de la démolition de ces deux barres d'immeubles : elles avaient plus de 50 % de vacances. Des jeunes vont pouvoir s'installer au sein d'un quartier politique de la ville dans le cadre d'un parcours du logement. Ils accéderont à la propriété avec des logements qui sont à leur niveau d'engagement. Aussi, je vous le répète, c'est pour nous une belle opportunité.

Je le soumets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

VOTE : MAJORITÉ

Pour : 29

Contre : 4

Michelle CHAUMET, Fabien SURREL, Celline GACON et Laurent JOHANNY

N° 11 ZAC DU PENSIO : CONVENTION D'AVANCE DE TRÉSORERIE : ADOPTÉE

Monsieur Chapuis : Ginette Vincent et Philippe Ribeyre ne participeront pas au vote. Personnellement, je suis dans le cadre d'un départ, donc je vais quitter la salle.

Monsieur LONJON : Bonsoir à tous. Je vous présente cette délibération. Petit rappel : le Conseil Municipal avait confié à l'ASPL l'équipement pour l'aménagement de la ZAC du Pensio. Donc dans le cadre de cette convention, il est prévu qu'en cas de besoin, l'APSL puisse, sur ses fonds propres, faire une avance à cette opération. Aujourd'hui, l'ASPL estime que cette opération a besoin d'une avance de

200 000 €. Cette avance sera bien évidemment remboursée le moment venu et, dans tous les cas, avant la fin de l'année 2024. L'objet de cette délibération est d'autoriser l'ASPL à faire cette avance à notre opération.

Avez-vous des questions, des remarques ? Je soumetts au vote. Pas d'opposition, pas d'abstention. La délibération est adoptée, je vous en remercie.

VOTE : UNANIMITÉ

Monsieur le Maire quitte la salle. Madame Ginette VINCENT et Monsieur Philippe RIBEYRE ne participent pas au vote.

(pas de son entre 00:42:09 et 00:42:45)

N° 12 APPROBATION DE LA RÉVISION ALLÉGÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME : ADOPTÉE

Madame Vincent : Par délibération du 19 décembre 2022, le Conseil Municipal a prescrit la révision allégée n°1 du PLU du Puy-en-Velay pour permettre la réalisation d'un complexe sportif neuf en lieu et place de l'actuel gymnase de Guitard, projet d'intérêt général. Ce projet de révision a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Par délibération du 5 juillet 2023, le Conseil Municipal a tiré le bilan de la concertation et arrêté le projet de révision allégée n°1 du PLU. Le dossier a été notifié aux personnes publiques et associées qui ont été invitées à faire connaître leur avis lors de la réunion d'examen conjointe du 29 septembre 2023. Au cours de cette réunion, ce projet a obtenu un avis favorable de la part de la Direction Départementale des Territoires et de la Chambre d'Agriculture. Suite à ces démarches, le projet de révision allégée du PLU du Puy-en-Velay a été soumis à une enquête publique prescrite par arrêté du 8 septembre 2023. Conformément à cet arrêté, l'enquête s'est déroulée du lundi 9 octobre 2023 au vendredi 10 novembre 2023. Deux permanences ont eu lieu : le 9 octobre et le 10 novembre, de 14 à 17 heures. Durant l'enquête, une seule observation a été formulée sur ce projet de révision allégée du PLU. Elle émane de madame Fanny Parent, gérante du centre équestre Les Écuries Aniciennes. Dans son procès-verbal de synthèse, Monsieur le Commissaire enquêteur a émis 3 interrogations :

- Le site étant inscrit au titre des paysages, il a souhaité savoir si les insertions paysagères du projet avaient été réalisées et, dans l'affirmative, pouvoir obtenir ces dernières.
- Il a demandé comment seraient traités les espaces extérieurs, les stationnements et les cheminements piétons vis-à-vis de l'artificialisation des sols.
- Face aux difficultés rencontrées par le centre équestre directement impacté par le projet, il a souhaité connaître ce qu'envisageait la commune : compensation financière, échange de parcelles, aménagement du site afin de sécuriser l'établissement.

Suite à la remise du procès-verbal de Monsieur le Commissaire enquêteur, la commune du Puy a apporté les informations suivantes :

- Au stade de la révision, les insertions paysagères ne sont pas encore réalisées. Le projet fait l'objet d'un appel d'offres dans le cadre duquel les équipes d'architectures feront les esquisses, mais cela est indépendant de la procédure de révision elle-même. Une insertion graphique sera bien entendu exigible au stade du permis de construire et la Ville en charge de l'insertion et de la délivrance de ce PC sera attentive au respect des règles du PLU et à l'intégration du projet dans le site.
- Deuxièmement, ces aspects seront traités lors de la phase permis de construire. Le PLU prévoit un certain nombre d'exigences en la matière qui seront développées notamment dans

les chapitres suivants de son règlement : traitement environnemental et paysager des espaces non bâtis et abords de constructions, stationnement, desserte par les voies publiques ou privées, et qualité urbaine architecturale et paysagère.

- La Ville du Puy a entamé des démarches auprès de l'antenne départementale de la SAFER Auvergne-Rhône-Alpes afin de rechercher toutes les solutions envisageables en matière de compensation foncière. Dans sa proposition d'intervention adressée à la Commune, le directeur de cet organisme indique les différentes actions que la SAFER pourra mettre en œuvre concernant le centre équestre.

Au terme de son rapport, Monsieur le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable à la demande et a assorti ce dernier d'une réserve et de trois recommandations. La réserve émise par Monsieur le Commissaire enquêteur consiste à exiger de la mairie du Puy-en-Velay de se rapprocher des services des Architectes du Bâtiment de France afin d'intégrer au mieux la prochaine construction. Les 3 recommandations de Monsieur le Commissaire enquêteur sont les suivantes :

- La commune devra sécuriser le périmètre du nouveau centre sportif.
- Elle devra minimiser l'artificialisation des sols en évitant leur compaction en mettant en place des revêtements absorbants et en préférant la présence de végétal et de plates-bandes absorbantes.
- Elle devra prendre toutes les mesures possibles afin que le centre équestre puisse continuer toutes ses activités

La réserve et les deux premières recommandations émises par le Monsieur le Commissaire enquêteur seront prises en compte au stade du permis de construire. Concernant la 3^e recommandation, la commune du Puy a pris attache auprès de la SAFER afin de prendre les mesures de compensation nécessaires à la poursuite de l'activité du centre équestre. Vu les différents articles du code de l'urbanisme, considérant que la prise en compte de la réserve et des recommandations de Monsieur le Commissaire enquêteur ne nécessite pas de modifier le projet de révision allégée n°1 du PLU ; considérant que le projet de révision allégée n°1 du PLU tient compte des avis des PPA et du rapport et des conclusions de Monsieur le Commissaire enquêteur ; considérant que le dossier de révision allégée n°1 du PLU du Puy tel qu'il est annexé à la présente délibération est prêt à être approuvé conformément au code de l'urbanisme, un avis favorable a été émis en commission « finance, travaux et urbanisme ». Je vous demande d'approuver la révision allégée n°1 du PLU et d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire.

Monsieur JOHANNY : Nous étions en faveur de la présentation initiale de cette modification du PLU et nous voterons ce rapport, mais nous ne pouvons qu'être d'accord avec les préconisations faites par le commissaire enquêteur et les inquiétudes qui sont pointées, notamment la question de l'imperméabilisation des sols. J'espère que ce point sera traité de manière exemplaire dans ce dossier. Sans oublier le cadre réglementaire et celui qui répond de l'affect, ou en tout cas de l'attention que nous devons porter aux structures existantes au Puy, comme ce centre équestre. Nous vous demandons si, depuis la rédaction du rapport, vous avez eu des échanges fructueux avec la SAFER. Pensez-vous que l'évolution est positive sur ce sujet ? C'est quand même inquiétant pour le centre en question.

Madame Vincent : La SAFER suit le dossier et donc avance là-dessus. Ils ne nous ont pas donné d'autres éléments. À moins que monsieur le Maire en ait d'autres.

Monsieur JOHANNY : La SAFER possède de toute manière un cadre légal bien strict. Nous devons proposer soit des solutions de remplacement, soit des compensations financières. En l'espèce, je

suppose que madame Parent préférerait obtenir des terrains en remplacement pour conserver son activité. Cependant, et malheureusement, il n'est pas toujours très simple pour la SAFER de procéder à ces échanges. Aussi, je me permets de poser des questions sur les indices de l'avancement du dossier.

Madame Vincent : Je sais qu'ils sont en recherche de terrain et qu'ils en visent certains, mais nous n'avons pas plus d'informations actuellement.

Monsieur Chapuis : Avez-vous d'autres remarques ? Pas de remarques. Je soumetts au vote cette révision simplifiée. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 13 AUTORISATION DE DÉPÔT DE DEMANDES D'URBANISME DONNÉE AU MAIRE :
ADOPTÉE**

Monsieur Chapuis : À savoir : madame Marlène Lasherme et monsieur Jean-François Exbrayat ne participeront pas au vote.

Madame Vincent : La Ville sollicite régulièrement des autorisations d'urbanisme pour des travaux d'aménagement ou de démolition de ses bâtiments de terrains communaux. La loi Égalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017 a modifié l'article du code général des collectivités territoriales et a complété les délégations du Conseil Municipal au Maire. En permettant au Conseil de déléguer les demandes d'autorisation d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux, par délibération du 3 mars 2023, le Conseil Municipal a autorisé monsieur le Maire à déposer des demandes d'autorisation d'urbanisme pour des projets estimés à moins d'1 M€ de travaux. La Ville est engagée dans la rénovation de l'école Jeanne d'Arc au Puy-en-Velay. D'ici fin février 2024, des études de conception arriveront à terme et des autorisations seront déposées. Compte tenu de l'estimation des travaux connus à ce jour, il convient d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à déposer ces autorisations droits des sols pour l'opération suivante : rénovation globale de l'école Jeanne d'Arc située 10, avenue de la cathédrale. Avis favorable en commission « finance, travaux et urbanisme ». Je vous demande d'autoriser monsieur le Maire à déposer la demande d'autorisation d'urbanisme.

Monsieur Chapuis : Avez-vous des remarques ? Oui, madame Gacon ?

Madame Gacon : Je pense que c'est un dossier important et nous aimerions vraiment connaître le projet qui concerne l'école Jeanne d'Arc.

Madame Vincent : Pour l'instant, le projet n'est pas complètement finalisé.

Madame Gacon : Si vous avez déjà le permis de construire, vous avez quelque chose.

Madame Vincent : Il est déjà déposé, mais il existe des demandes complémentaires.

Madame Gacon : Vous avez des projets que nous avons déjà vus en commission « secteur sauvegardé ». C'était passé voilà deux ans, ce serait bien que nous en ayons vraiment connaissance.

Monsieur Chapuis : Oui, tout à fait. Il n'y a pas de mystère là-dessus. Le projet est déposé. Nous pouvons présenter effectivement la rénovation complète de l'école, surtout que ce sont des sujets qui nous intéressent tous. Bien évidemment, nous avons la question de l'école. J'en profite pour faire un aparté que monsieur Semeraro connaît bien puisque, à l'époque où il était inspecteur de l'Éducation

nationale, nous avons déjà commencé à travailler avec lui. Nous avons réorganisé l'école au niveau regroupement des classes, puis nous avons affecté une partie, dont l'usage des locaux reste à déterminer, soit pour de l'information, soit pour éventuellement des locaux de l'Agglomération. Bien sûr, nous avons la rénovation thermique totale du bâtiment et aussi la « renaturation » – je ne sais pas si le mot est juste – de la cour. C'est un sujet qui nous intéresse tous. En tout cas ce sera une des premières reconstructions. Elle rentrera dans des décrets tertiaires : ceux-ci nous obligent à adapter tous nos bâtiments de plus de 1 000 m², à partir de 2030, pour qu'ils fassent état d'une économie d'énergie de 40 %. Ce sera le bâtiment avec lequel nous commencerons. Les travaux sur cette structure seront phasés sur plusieurs périodes, car nous devons travailler aussi avec des élèves et des enseignants. Les travaux vont donc s'étaler sur plusieurs exercices. Nous commencerons par la toiture de l'école qui est un gros sujet. Elle n'augmente pas en mètres carrés, bien sûr. La surface des bâtiments, l'enveloppe extérieure et la toiture restent au même nombre de mètres carrés. Mais le bâtiment subira une restructuration complète qui se déroulera phase par phase. Nous aurons l'occasion de vous présenter le projet à ce sujet. Avez-vous d'autres questions ? Madame Granier-Chevassus ?

Madame Granier : N'existait-il pas une solution ? Là vous dites « en site occupé » : cela signifie que tous les élèves vont rester pendant toute la période des travaux. Ce sera quand même extrêmement fatigant pour les enfants et pour les enseignants. Ne serait-il pas possible de les « reloger » pendant une période temporaire, en termes d'école ?

Monsieur Chapuis : Nous avons réfléchi à toutes les possibilités. Vous avez raison : c'est une question que nous nous sommes posée très clairement. Il est certain que travailler sur un site occupé avec des enfants et des enseignants n'est pas simple. Pour cette raison, nous allons phaser les travaux en fonction de leur nature. Autant certains travaux ne sont pas trop gênants, autant d'autres travaux sont très bruyants. Je rappelle qu'une école est ouverte 35 semaines par an. Sur 52, ça laisse quand même la possibilité de phaser les travaux. Nous avons étudié la possibilité de trouver de nouveaux locaux, mais déménager toute une école reste compliqué. Nous avons aussi pensé à des Algecos, mais cela ne réglait rien. Aussi, la décision a été prise d'étaler sur un peu plus de temps pour profiter des vacances scolaires et faire les travaux difficiles. Les travaux dégageant de la poussière devraient s'effectuer pendant les périodes de vacances, qui durent 17 semaines. Nous devrions arriver à phaser les travaux. Cependant, cela va nous imposer un peu plus de temps sur la durée du chantier. Oui, monsieur Semeraro ?

Monsieur Semeraro : Il est plaisant de voir qu'un permis de construire va être déposé puisque c'est un projet que nous avons évoqué ensemble quand j'étais en fonction. Aussi bien en termes de plan qu'en termes d'aménagement, mais également de cession d'une partie de l'école à une autre collectivité territoriale. À une époque, je vous avais demandé effectivement que les deux parties ne soient pas perméables une fois terminées. Je crois que c'était une contrainte, c'est-à-dire qu'il ne fallait pas que du personnel étranger à l'école puisse y entrer. Ensuite, je crois qu'il ne reste que 3 classes à Jeanne d'Arc, ou 4 classes.

Monsieur Chapuis : 80 élèves.

Monsieur Semeraro : 80 élèves, 4 classes...

Monsieur Chapuis : Non, 104, pardon.

Monsieur Semeraro : Très bien, donc cela grimpe. Une bonne nouvelle. Je pense qu'au niveau des locaux tels qu'ils sont actuellement, le phasage semble être la bonne solution à adopter puisque les élèves pourront effectivement bouger d'une partie à une autre. C'est vrai que des nuisances seront à

déplorer, mais si la période des vacances scolaires est utilisée pour faire les travaux lourds, normalement cela devrait fonctionner. Personnellement, quand j'étais inspecteur d'académie, je vivais toujours très mal le fait de déménager les élèves sur un autre site. Malheureusement, quand les élèves quittent le site, ils ne reviennent plus. Une des problématiques que j'avais relevées au Puy-en-Velay, c'était le nombre de dérogations qui restait relativement important. Je retrouvais le nombre d'enfants qui auraient pu aller à Jeanne d'Arc un peu plus sur la colline près de l'hôpital ou dans d'autres établissements. Aussi, s'ils sont à Jeanne d'Arc, il faut les garder à Jeanne d'Arc. Et enfin, dernier point : c'est vrai que nous parlons beaucoup du climat, que nous y sommes très attentifs. Nous avons regretté tous deux lors du dernier Conseil Municipal que la toiture du gymnase du Val Vert ne soit pas végétalisée à cause du coût. J'espère que pour Jeanne d'Arc, un traitement au niveau végétal pourra être mis en œuvre. Je ne sais pas quand sera faite la toiture. Allez-vous conserver la toiture ou faites-vous une toiture plate ? Est-ce la même ?

Monsieur Chapuis : L'effort de renaturation se portera sur la cour de l'école. La toiture restera, le bâtiment gardera sa forme parce que c'est un bâtiment, pas classé, mais remarquable d'après l'ABF.

Madame Vincent : Ce sont les préconisations de l'ABF.

Monsieur Chapuis : Il est dans le périmètre sauvegardé.

Monsieur Semeraro : Donc nous aurons sans doute un sol souple dans la cour de récréation ?

Monsieur Chapuis : Quand nous serons arrivés à la cour de récréation, nous serons sur la fin du projet et beaucoup de choses auront évolué. Je ne sais pas jusqu'où nous irons. La végétalisation complète de la cour de l'école paraît très compliquée et, là-dessus, j'ai besoin de l'avis des enseignants. Parce que nous pouvons certes avoir de bonnes idées. Cela peut paraître assez dogmatique de dire qu'il faut mettre du gazon dans la cour de l'école.

Monsieur Semeraro : Ah non, pas de gazon !

Monsieur Chapuis : C'est très séduisant, certes, mais les enseignants ou les personnels chargés de l'entretien, eux, trouvent cela moins séduisant quand il a plu et que les enfants rentrent dans l'école. Il faut trouver des solutions qui permettent de renaturer, mais sans verser dans un extrême ou dans l'autre. Madame Gacon, vous brûlez d'intervenir.

Madame Gacon : Je comprends que le projet a été présenté à l'architecte des Bâtiments de France, donc il existe bien quelque chose.

Monsieur Chapuis : Oui.

Madame Vincent (micro éteint) : Pour la toiture et **[inaudible, 01:00:26]**

Madame Gacon : Il a donné un avis sur le bâtiment, donc cet avis existe.

Monsieur Chapuis : Oui, madame Gacon.

Madame Gacon : Et quand pouvons-nous le voir, ce projet ?

Monsieur Chapuis : Nous nous engageons à le présenter au prochain Conseil Municipal, si vous voulez. Ce sera plus simple.

Madame Gacon : C'est noté.

Monsieur JOHANNY : Pour engagement.

(propos inaudibles)

Monsieur Chapuis : Non, ça ne me pose pas de souci. Continuons.

VOTE : UNANIMITÉ

Madame Marlène LASHERME et Monsieur Jean-François EXBRAYAT ne participent pas au vote.

N° 14 OPÉRATION LIVRET LOISIRS JEUNES 2023 : ADOPTÉE

Monsieur Chapuis : L'opération Livret Loisirs est présentée par madame Marlène Lasherme.

Madame Lasherme : Le « Livret Loisirs Jeunes » est une opération que nous reconduisons depuis de nombreuses années. Il se présente sous la forme d'une aide financière qui peut aller de 7,80 € à 39 € en fonction du quotient familial de la famille. Pour cette année 2023, 34 associations sportives ou culturelles ont participé et ont inclus le dispositif. 94 enfants ont pu en bénéficier pour un montant total de 2 262 €. En conséquence il vous est proposé la délibération suivante : le Conseil Municipal approuve la liquidation des Chèques Loisirs Jeunes proposés tels qu'ils figurent au tableau en annexe et décide que la dépense soit prélevée sur les crédits inscrits à l'exercice sous l'imputation en nature 65-748, chapitre 65, sous-fonction 338.

Monsieur Chapuis : Avez-vous des remarques ?

Monsieur Semeraro : Juste une question. Toutes les associations sportives ont été sollicitées dans le cadre de ce dispositif. Y avait-il une sorte d'appel d'offres auprès des associations ou... ?

Madame Lasherme : Oui. Elles sont toutes régulièrement sollicitées. Bien sûr, toutes celles qui sont éligibles intègrent le dispositif.

Monsieur Semeraro : D'accord. Vous voyez où je veux en venir avec ma question. Je ne vois aucun des deux clubs cyclistes dans la liste. Cela veut-il dire qu'ils n'ont pas candidaté ?

Madame Lasherme : Ils n'ont pas souhaité candidater. Cependant, s'ils souhaitent candidater pour 2024, ils le peuvent.

Monsieur Semeraro : D'accord. Je vous remercie, madame Lasherme.

Madame Lasherme : Je vous en prie.

Monsieur Chapuis : C'est important, car dans le cadre des critères d'attribution, la participation à ces opérations fait partie d'un petit bonus. En réalité, les associations, en faisant cela, rendent un peu à la Ville ce que la Ville leur donne puisqu'elles permettent à des jeunes de découvrir des sports. Nous les rentrons dans le cadre de la critérisation. Tout le monde a un intérêt commun là-dessus.

Avez-vous d'autres remarques ? Je sou mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

VOTE : UNANIMITÉ
Madame Emmanuelle VIALANEIX quitte la salle.

N° 15 AIDES AUX OEUVRES DE VACANCES ET AUX SÉJOURS À CARACTÈRE PÉDAGOGIQUE : PARTICIPATION : ADOPTÉE

Madame Vincent : Ce rapport traditionnel vous est soumis pratiquement à chaque Conseil Municipal. Nous avons donc un montant global de 1 586 €, partagés pour 478 € en aide aux œuvres de vacances et 1 108 € pour des séjours à caractère pédagogique. Il vous est donc demandé d'adopter la délibération suivante : le Conseil Municipal approuve le montant des aides de vacances de 478 € et des aides des séjours à caractère pédagogique pour un montant de 1 108 € tel qu'il figure au tableau annexe et à la présente, ceci pour un montant global de 1 586 €, et décide que cette dépense sera prélevée sur les crédits prévus à l'exercice sous l'imputation nature 65-748, chapitre 65, sous-fonction 288.

Monsieur Chapuis : Des remarques ? Je soumetts au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

VOTE : UNANIMITÉ

N° 16 NOTRE ÉCOLE, FAISONS-LA ENSEMBLE : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE FINANCEMENT POUR L'ÉCOLE EDITH PIAF : ADOPTÉE

Madame Lasherme : Dans le cadre de la démarche « Notre école, faisons-la ensemble », je vais peut-être présenter les projets 16 et 17 ensemble, puis nous prendrons part au vote. Le premier, d'un montant de 15 000 €, concerne l'école Édith Piaf pour un projet « boîte à outils ». Ce projet « boîte à outils » représente du matériel pour les classes. Il inclut la création d'un café délégués-parents avec un rendez-vous mensuel et un travail qui se fera, bien sûr, en lien avec le CLAE, le Centre de Loisirs Associé à l'École. Voilà pour ce projet.

Madame Fromager-Héritier : Je ne prends pas part au vote pour Édith Piaf et Michelet.

Monsieur Chapuis : Oui, mais nous allons les voter successivement. Tu peux voter sur le 16. C'est sur le 17 que tu ne prends pas part au vote.

Madame Fromager-Héritier : C'est bizarre.

Monsieur Chapuis : En tout cas, sur mes notes il est écrit « Sur le 16, madame Marquardsen ne participe pas au vote ; et sur le 17 madame Fromaget-Héritier ne participe pas au vote ».

Madame Fromager-Héritier : Je suis au Conseil. Je suis dans le même cas que Marie Marquardsen.

Monsieur Chapuis : C'est un sujet ?

Madame Fromager-Héritier : Non.

Monsieur Chapuis : Donc, c'est bon avec les éléments que j'ai ? Tu peux voter sur le 17. Ah non, pardon ! Tu ne peux pas voter sur le 17.

Madame Lasherme : Tu peux voter sur le 16.

Monsieur Chapuis : Ou tu ne votes sur aucun des deux. Cela réglera tous les problèmes et ne changera pas grand-chose au vote.

Nous allons soumettre le rapport n°16 au vote. Nous allons faire les choses de manière classique en sachant que Marie Marquadsen ne vote pas. Qui est contre le rapport n°16 ?

Monsieur Semeraro : Vous savez que les derniers convertis sont les plus prosélytes. Je réside au Puy-en-Velay depuis plus d'une dizaine d'années. Quand je vois la convention, quelque chose m'a tout de même interpellé. Le logo du rectorat, divers logos s'y trouvent, mais pas le logo de la Ville du Puy-en-Velay. Je trouve que c'est un manque. C'était une simple observation.

Monsieur Chapuis : Je suis d'accord avec vous.

Monsieur Semeraro : Je m'en doutais.

Monsieur Chapuis : Vous voyez.

Madame Lasherme : Je vous remercie de nous le faire savoir. Cette convention est éditée par l'Académie. Nous les informerons.

Monsieur Semeraro : Je connais bien.

Monsieur Chapuis : Ce n'est pas une excuse, cependant.

Madame Lasherme : Oui, nous les informerons.

Monsieur Chapuis : Nous leur ferons passer notre petit logo qu'ils disposeront en parallèle du leur. Vous avez raison.

Hormis cette réserve, qui je l'espère ne vous amènera pas à voter contre, je soumetts au vote. Qui est contre ce rapport n°16 ? Qui s'abstient ?

VOTE : UNANIMITÉ

Mesdames Brigitte FROMAGET et Marie MARQUARSEN ne participent pas au vote.

N° 17 NOTRE ÉCOLE, FAISONS-LA ENSEMBLE : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE FINANCEMENT POUR L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE MICHELET : ADOPTÉE

Madame Lasherme : Le rapport n°17 fait aussi partie de « Notre école, faisons-la ensemble » et concerne l'école Michelet. Il est tourné vers les arts à l'école. L'école Michelet a souhaité travailler avec le musée, la bibliothèque, le théâtre autour des pratiques artistiques et sur la création d'une fresque en lien avec un artiste. Dans ce rapport se trouvent les interventions de l'artiste, un peu de matériel pour un montant de 5 210 €. Il vous est proposé d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de financement et de décider que les crédits d'un montant de 5 210 € seront inscrits au budget en dépenses et en recettes.

Monsieur Chapuis : Très bien. Nous n'oublierons pas de mettre le logo sur cette deuxième convention. Madame Fromager ne participe pas au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

VOTE : UNANIMITÉ
Madame Brigitte FROMAGET et Monsieur Philippe RIBEYRE ne participent pas au vote.

N° 18 PERSONNEL : CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES : ADOPTÉE

Monsieur Chapuis : Cette fois-ci, je ne participerai pas au vote.

Madame BARRE : La Ville se doit de souscrire pour 2025 un ou plusieurs contrats d'assurance statutaires garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents. Le Centre de Gestion de la Haute-Loire peut souscrire un tel contrat pour le compte des collectivités en mutualisant les risques. Par sa délibération du 18 décembre 2020, la collectivité a accepté de souscrire au contrat d'assurance statutaire via un contrat groupe proposé par le Centre de Gestion. Le contrat en cours va arriver à son terme au 31 décembre 2024. À cet effet, le Centre de Gestion de la Haute-Loire propose de lancer une procédure « marchés publics » en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte et pour les 4 années à compter du 1er janvier 2025 des conventions d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée. Les conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants, qui diffèrent selon que les agents sont affiliés ou non à la CNRACL. Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules. Ces conventions devront également avoir les caractéristiques : durée du contrat : 4 ans à effet au 1er janvier 2025 ; et régime du contrat : la capitalisation. La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure. Avis favorable en commission « finance ».

Monsieur Chapuis : Des remarques ? Je soumetts au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

VOTE : UNANIMITÉ
Monsieur Michel CHAPUIS ne participe pas au vote.

N° 19 PARCELLES CADASTRÉES SECTION BW N° 57 ET N° 58 : BORNAGE DES PARCELLES COMMUNALES : ADOPTÉE

Madame Vincent : La société GEODIAG a été mandatée pour réaliser le bornage de la limite périmétrique des parcelles cadastrées de la commune de Puy-en-Velay, section BW n° 57 et 58. Cette opération de bornage et de reconnaissance des limites vise à reconnaître, définir et fixer d'une manière définitive, d'un commun accord, les limites séparatives communes ou les points de limite communs entre les parcelles cadastrées BW 57, 58 et les parcelles BW 56, 242, 243, 59 et 41. Bien qu'une délégation du Conseil au Maire sur le fondement de l'article du CGCT soit possible pour une autorisation, le Maire a signé les actes de délimitation des propriétés communales par délibération de délégation au profit du Maire du Puy. Sa dernière version du 3 mars 2023 ne retient pas cette possibilité, aussi il est nécessaire qu'une délibération du Conseil autorise le Maire à signer les documents en question. C'est une parcelle qui appartient à la Ville, incluant tous les propriétaires autour. Avis favorable en commission « finance travaux ». Je vous demande d'autoriser monsieur le Maire à signer le procès-verbal « Bornage amiable ».

Monsieur Chapuis : Merci, madame Vincent. Des remarques ? Je soumetts au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

VOTE : UNANIMITÉ

N° 20 CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY, LA VILLE DU PUY-EN-VELAY ET SON CCAS POUR LA PASSATION DE MARCHÉS OU COMMANDES NÉCESSAIRES À LA MUTUALISATION DES MOYENS TECHNIQUES ET PRESTATIONS DE SERVICES, ET LA PASSATION DES MARCHÉS D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE, DES BÂTIMENTS, DES RÉSEAUX HYDRAULIQUES ET COURS D'EAU : ADOPTÉE

Monsieur Lonjon : La délibération 20 et 21 portent sur le même objet, à savoir le renouvellement de 2 conventions de groupement de commandes entre l'Agglomération, la Ville du Puy et le CCAS. Le premier renouvellement concerne la passation de marchés d'entretien de voirie et de bâtiments et la deuxième des marchés de prestations informatiques. Il s'agit de conventions qui arrivent à échéance le 31 décembre 2023 et on propose de la renouveler pour 4 ans.

Monsieur Chapuis : Merci monsieur Lonjon. Des remarques sur ces groupements de commandes ? Pas de remarques ? Je soumetts au vote. Pour la délibération n°20, qui est contre ? Qui s'abstient ?

VOTE : UNANIMITÉ

N° 21 CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION DE MARCHÉS DE FOURNITURES ET SERVICES LIÉS AU SYSTÈME D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATION : ADOPTÉE

Monsieur Chapuis : Je soumetts au vote la délibération n°21. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

VOTE : UNANIMITÉ

N° 22 VIA DOLAIZON : AMÉNAGEMENT D'UN ITINÉRAIRE CYCLABLE : AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION DE TRANSFERT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE ET DE FINANCEMENT AVEC LA RÉGION : ADOPTÉE

Monsieur Exbrayat : La via Dolaizon est un projet d'itinéraire cyclable sur les communes du Puy et de Vals-près-le-Puy, une artère cyclable de 3 km qui traverse nos 2 communes et qui rejoint le point d'échange intermodal. C'est aussi une liaison de 4 km reliant cette artère à la Voie Verte du Velay, l'Allée 73. Ce projet s'insère dans un nœud de voies vertes : Via Fluvia, du Velay, Mont Gerbier de Jonc qui sont toutes situées à proximité du Puy-en-Velay. Ce projet est estimé à 3,7 M€ hors taxe et fait suite à des études de principe qui ont été commandées par l'Agglomération. La Région a étudié sa faisabilité en 2022. Considérant que ce projet relève simultanément de maîtrise d'ouvrage pour l'ensemble des parties, qu'il est d'intérêt commun de réaliser et de garantir la cohérence d'ensemble des travaux, une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et de financement a été conclue. Elle a pour objet d'organiser la maîtrise d'ouvrage unique qui sera exercée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour les études et travaux de réalisation du projet dénommé « Via Dolaizon ». C'est un projet qui intéresse l'ensemble des parties. En tant que maître d'ouvrage, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a, au titre de la compétence en matière de développement économique, un intérêt régional direct qui contribue à un

développement économique et au tourisme du territoire, pour les communes au titre de leur compétence en matière de voirie, espace public, éclairage et espaces verts, et la Communauté de l'Agglomération au titre des compétences tourisme et organisation de la mobilité. Les parties s'accordent pour désigner la Région Auvergne-Rhône-Alpes comme maître d'ouvrage unique de l'ensemble des études et des travaux relatifs au projet. La Région exercera toutes les attributions de la maîtrise d'ouvrage, définit la commande publique aux articles et suivant le code. Un descriptif du projet : comme je vous l'ai dit, une véloroute de 3 km entièrement urbaine suivra la rivière Dolaizon et reliera Vals à la gare du Puy-en-Velay. Elle se poursuit par une section qui est déjà réalisée vers Brives-Charensac. Elle prendra son origine avenue des Droits de l'Homme à Vals puis aboutira en amont du pôle intermodal d'échange au Puy-en-Velay. Cet itinéraire sera ponctué de 3 haltes aménagées en espaces verts et mobilier urbain ainsi que de 3 parkings répartis le long du parcours. 2 ouvrages techniques sont prévus pour créer un soutènement à l'itinéraire à proximité du cours d'eau ou pour le franchir. Le bouclage de 4 km entre cet itinéraire et la Voie Verte complète le programme de l'opération. Ce bouclage dessert notamment une zone de commerce à Vals-près-le-Puy. Les aménagements intègrent bien sûr la dissimulation des réseaux et l'éclairage public en lien avec le Syndicat départemental d'Énergie de la Haute-Loire. Pour le fonctionnement de l'itinéraire de promenade cyclable et son agrément, des parkings et haltes sont aménagés : le parking des Droits de l'Homme à Vals-près-le-Puy en début de parcours, une halte sur la parcelle des équipements sportifs de Vals-près-le-Puy, une halte rue Coudeyrette, un parking rue du Ruisseau, une halte et un parking sur la parcelle de Plauzat au Puy-en-Velay. L'objectif est de boucler tous ces travaux en 2025.

Coût estimatif, vous le voyez, 3,67 M€. Le tableau de financement est assez clair avec son descriptif. Sont incluses les estimations en phase d'avant-projet avec les montants prévisionnels pour chaque collectivité. Notez que la présente prise de maîtrise d'ouvrage unique par la Région se fera à titre gratuit. Nous vous proposons donc d'approuver l'opération d'aménagement de l'itinéraire cyclable sur les communes du Puy-en-Velay et Vals-près-le-Puy, que nous appelons Via Doulaizon, autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et de financement relative à l'aménagement d'un itinéraire cyclable « Via Doulaizon » annexé à la délibération et d'inscrire au budget de la somme de 47 135 € hors taxe qui correspond au reste à charge de la Ville du Puy-en-Velay.

Monsieur Chapuis : Merci, monsieur Exbrayat. Des remarques ? Commençons par monsieur Johnny.

Monsieur Johnny : Ce dossier est important à la fois par la nature de ce qu'il porte et de l'enveloppe financière en question. J'ai posé cette question en commission, madame Barre, à propos de la consultation des associations environnementales parce qu'on parle principalement du Dolaizon. Je vous ai demandé si les associations avaient été consultées en amont, à la fois sur le tracé, sur la réalisation. Avez-vous un peu plus de réponses qu'à la commission ou vous restez sur la même ? Attendons-nous l'enquête publique ?

Madame Barre : Exactement.

Monsieur Johnny : Première remarque : il est dommageable, sur un dossier aussi important, qu'aucune consultation n'ait été menée en amont auprès des associations sur le terrain, qu'elles soient environnementales ou cyclistes.
Deuxième remarque sur la...

Monsieur Chapuis : Attendez, monsieur Johnny. Nous allons peut-être répondre aux questions au fur et à mesure. Ce sera peut-être plus simple.

Monsieur Johanny : Si vous voulez.

Monsieur Chapuis : Vous l'avez dit : ce projet est vraiment très important et très attendu. Nous en parlons depuis 40 ans peut-être dans Le Puy-en-Velay. Sauf que depuis 40 ans et les premières idées, la législation sur l'environnement a beaucoup évolué, plus particulièrement la loi sur l'eau. Par exemple, sur ce secteur-là, sur la Via Dolaizon, nous sommes très contraints par la loi sur l'eau. Pourquoi vous répondez-vous cela ? C'est pour dire que de toute façon, nous sommes obligés de tenir compte de la fameuse loi sur l'eau qui empêche, à un certain moment, de passer à côté du Dolaizon. Cela nous oblige, à certains endroits, à nous en écarter. Les rives du Dolaizon en elles-mêmes ne sont pas considérées comme assez larges et il existe des risques de pollution dans l'eau. C'est un projet qui est très contraint par la réglementation en vigueur.

Le fait de consulter les associations n'est cependant pas une obligation pour ce dossier, et d'un. Et de deux, il s'agit d'un projet surveillé par l'agence de l'environnement et qui, franchement, est béton du point de vue... Non. Béton. Oui, je vous ai taquinés sans le vouloir. Ce projet très carré obéit à la réglementation qui, sur de tels sujets, reste intraitable, à juste raison d'ailleurs. Quelle est votre deuxième question ?

Monsieur Johanny : Ma question porte sur l'articulation avec les piétons. Nous parlons d'une véloroute de 3 km. Doit-on comprendre, avec le terme véloroute, que sur cet axe-là les piétons ne seront pas admis ? Ou, en tout cas, si aménagement il y a, ce sera peut-être en parallèle et non pas in situ pour les piétons ? Sera-ce réservé aux vélos ?

Monsieur Chapuis : Non. La voie ne sera réservée à aucun usage strict. Le tracé de la voie indique qu'à certains moments nous serons sur une piste cyclable ouverte aux piétons comme sur les rives de la Borde, ainsi que sur les voies vertes habituelles et d'autres parties qui vont être plus urbaines. Je pense par exemple à la rue Coudeyrette. À l'approche du Puy, lorsque nous arrivons par la rue de la Fonderie, sur le tracé nous aurons des zones plus urbaines que d'autres. Les trois types de mobilité cohabiteront. Nous aurons de la mobilité pédestre. Nous aurons du vélo et nous aurons aussi sur certains tronçons un trafic motorisé avec des voies réservées, des pistes cyclables. Je pense à la rue Coudeyrette par exemple qui possédera des pistes cyclables, des trottoirs élargis. Les vitesses seront limitées dans les zones de rencontre, évidemment. Cela fera de toute façon l'objet d'une présentation du parcours au même titre que l'école Jeanne d'Arc. C'est un parcours un peu compliqué : à certains moments nous évoluons vraiment le long du Dolaizon. Je pense à la rue des Jardins : quand nous y arrivons, nous sommes sur un passage le long du Dolaizon et lorsque nous nous trouvons en amont, nous arrivons sur un réaménagement de la rue Coudeyrette.

Soit dit en passant, il est question de mettre la rue Coudeyrette en sens unique pour pouvoir y intégrer une piste cyclable. Nous avons proposé une expérimentation d'une durée de 6 mois pour savoir dans quel sens nous allons le faire. Cette expérimentation commence aujourd'hui même. Avez-vous d'autres questions ? Oui, madame Chaumet ?

Madame Chaumet : Quel est le but du projet d'aménagement ? Est-ce un projet à but touristique ou à but de déambulation pour les loisirs des gens à la fois de Vals et du Puy ? Prend-il en compte l'accessibilité du centre-ville pour les gens de Vals et des zones commerciales, soit à pied, soit à vélo ? C'est important parce que le lieu n'est pas très touristique à part pour les habitants du Puy, par rapport à d'autres endroits. À moins qu'il existe un accès au chemin de Saint-Jacques de Compostelle, je ne sais pas.

Monsieur Chapuis : Ne dites pas ça à monsieur le Maire de Vals, car cela débute par les très belles cascades du Dolaizon que nos concitoyens ne connaissent pas forcément...

Madame Chaumet : Évidemment.

Monsieur Chapuis : Une partie du parcours est vraiment...

Madame Chaumet : Je connais très bien, monsieur le Maire. Je connais très bien. Simplement...

Monsieur Chapuis : J'avais oublié.

Madame Chaumet : Ma première question est la suivante : quel genre d'aménagements ? Certains endroits du Dolaizon sont accessibles pour des promenades, très agréables d'ailleurs, le long de la rivière. Et ma deuxième question : transférant la maîtrise d'ouvrage à la collectivité de la Région, la commune du Puy comme la commune de Vals pourront-elles être informées du suivi des travaux et, éventuellement, aurons-nous notre mot à dire – peut-être pas nous, élus d'opposition ? La commune du Puy aura-t-elle son mot à dire sur ces aménagements qui pourraient nous convenir ou non ? Je pense que pour cette liaison, il faudrait privilégier une accessibilité pour la population de Vals et du Puy.

Monsieur Chapuis : Il n'existe pas d'usage unique. L'usage sera public et viendra qui veut. Néanmoins, compte tenu de la liaison entre la commune de Vals et la commune du Puy, je pense que nous aurons prioritairement des usagers du quotidien. C'est souhaitable. Si des touristes veulent expérimenter, le début du parcours sur Vals est très joli, très beau. Une très belle aire de jeu est prévue juste avant, vers la rue Coudeyrette, juste avant la rue des Jardins. Elle permettra aux habitants d'en profiter aussi. Parce qu'il faut tenir compte de tous ceux qui habitent autour. Des gens résident dans la rue Coudeyrette, dans la rue du Val Fleuri. Il existe des endroits agréables. Même autour du stade Causans, l'endroit est sympa. Cependant, l'usage sera, semble-t-il, plutôt pour les gens qui font la liaison au quotidien.

Deuxième question : est-ce la Région nous associe à son projet ? La Région nous associe complètement à son projet. Plus que nous d'ailleurs, elle associe aussi les riverains puisqu'elle organise régulièrement des réunions publiques. La dernière a eu lieu au Val Vert voici un mois ou un peu plus d'un mois. Les gens ont pu poser des questions. Je sais que des réunions ont lieu avec les riverains de la rue des Jardins puisque la rue des Jardins est semi-privée. Là aussi s'est engagée une consultation particulière avec des engagements précis de la collectivité. Je parle de la collectivité Ville, cette fois-ci. Car nous tenons un sujet, là. Comment limitons-nous, à qui limitons-nous la rue des Jardins ? Certainement pas aux voitures, à cet endroit. Pour répondre à votre question : oui, il s'agit d'une démarche participative de la Région qui nous associe, le Maire du Vals et moi, la Communauté d'Agglomération et bien sûr les usagers et les riverains tout le long du parcours. Oui, monsieur Semeraro ?

Monsieur Semeraro : Je n'ai pas de questions, mais de simples observations. Tout d'abord, nous pouvons nous féliciter que la Région décide effectivement d'aménager des véloroutes, des voies vertes, notamment entre Le Puy-en-Velay et le Mont Gerbier de Jonc. C'est tout de même un investissement de 15 M€ avec des enquêtes publiques, effectivement, puisque des cessions de foncier vont avoir lieu, ainsi que des acquisitions de foncier. Début des travaux en 2027, fin des travaux en 2028. Nous pouvons nous en féliciter, car quand nous regardons la carte des véloroutes de France, que constatons-nous ? Notre Département, et j'allais même dire l'Auvergne, ressemble à la Terre du Milieu. Nous étions un peu oubliés. C'est-à-dire que n'importe qui pouvait circuler en France et éviter notre Département et notre Région. C'est une bonne chose qu'enfin la Région s'engage dans la

réalisation de ces équipements qui reçoivent le soutien de l'Europe, puisque nous sommes sur un volet européen.

Je peux également comprendre que ce projet fasse l'objet d'une maîtrise d'ouvrage déléguée, puisque plusieurs collectivités y sont engagées. Et même si je me sens plus Ponot que Ponot aujourd'hui, je rejoins un peu madame Chaumet. Si les décisions avaient toutes été prises au Puy-en-Velay, j'en aurais été encore plus heureux. Ce n'est qu'un point de détail, puisque c'est une maîtrise d'ouvrage déléguée.

Pour finir, j'ai participé au webinaire qui était organisé jeudi dernier par la Région sur cette consultation à propos de cette voie verte/véloroute entre le Puy et Mont Gerbier de Jonc. Elle a été présentée de façon très large avec, bien entendu, quelques incertitudes. Incertitudes renforcées quand nous regardons les plans de masse que vous nous avez fournis pour délibérer ce soir. Il est difficile d'imaginer ce que pourrait être ce projet, notamment sur les rives du Dolaizon. Je ne doute pas que le projet soit séduisant, sympathique, structurant pour notre Commune, mais malgré tout, pour la biodiversité, je pense que nous aurions pu faire autrement. Nous avons un réseau urbain suffisant qui, une fois aménagé, sécurisé, répondrait à l'objectif visé, et je l'ai dit lors de cette consultation. Aménageons des pistes cyclables là où l'emprise des voiries est possible. Quand ce n'est pas le cas, prenons des mesures pour sécuriser ces voiries afin que les cyclistes puissent devenir légitimes et circuler en toute sécurité ; et qu'effectivement, le vélo devienne un usage quotidien.

Voilà. Je vous ai dit que je ne posais pas de questions. C'était simplement des constatations sur le projet qui a été présenté – très intéressant parce que je vois que la Région crée également une véloroute pour rejoindre les lacs en Haute-Savoie et en Savoie. Nous allons pouvoir bientôt voyager dans toute la région Auvergne-Rhône-Alpes. Belle opération.

Monsieur Chapuis : Monsieur Semeraro, je vous ai laissé parler, même si à certains moments vous étiez un peu hors sujet parce que...

Monsieur Semeraro : (01:29:34 inaudible)

Monsieur Chapuis : Le sujet n'était pas la Via qui va relier le Puy à l'Ardèche. Le sujet portait sur la Via Dolaizon. En tout cas, je vous ai écouté religieusement et je ne manquerai pas de faire part de vos satisfactions au président de Région. Sur tous les points de vue, je lui transmettrai donc vos félicitations. Je ne savais pas que vous étiez un fervent supporter, mais je m'en réjouis. Merci, monsieur Semeraro.

Monsieur Semeraro : D'autant plus, monsieur le Maire, que ceux qui ont organisé le webinaire ne manqueront pas de lui faire remonter mes observations.

Monsieur Chapuis : Oui, je m'en doute. Madame Gacon ? Nous allons avoir une autre version.

Madame Gacon : En effet. Plusieurs points posent question sur ce projet. Au premier abord, j'aurais vraiment pu me réjouir d'un projet qui est attendu. J'ai consulté un peu les associations qui pouvaient être concernées. Elles regrettent amèrement de ne pas avoir été consultées, alors que nous nous vantons de travailler avec elles régulièrement, même lors de vos vœux. La « Bicyclette » n'a rien vu passer sur ce projet-là alors que vous consultez les riverains, les usagers et entre autres les cyclistes. Cette association est dynamique et aurait pu vous apporter des points de vue intéressants. En son sein, nous travaillons vraiment sur les points difficiles, sur des solutions qui sont apportées par des cyclistes. Les communes ont les compétences sur ce qui est environnemental, aussi, et non pas les Régions. La commune va-t-elle porter une attention particulière sur ces aspects-là ?

Et je me pose encore et toujours la question au niveau de la sécurité de l'usager en vélo parce qu'il en a besoin. L'eurovélo 6, qui longe la Loire jusqu'en Bourgogne et qui abandonne la Loire au niveau du Massif central, est extrêmement sécurisée et nous pouvons y aller accompagnés d'enfants de 6 ans sans problème. Je vous ai posé cette question plusieurs fois sur les aménagements cyclables : pourrions-nous nous déplacer sur cette voie-là avec un enfant de 6 ans sur son vélo en toute sécurité ? Par exemple, quand nous traversons le Boulevard Bertrand, les voitures doivent-elles s'arrêter ? Quand nous sortons du pôle multimodal et arrivons au pont de Tireboeuf, aucune voiture ne s'arrête jamais. Comment passez-vous le pont des Carmes ? Je vois qu'il existe un passage au niveau des Carmes, sur ce pont en pointe.

Monsieur Chapuis : J'aurais tendance à vous répondre par la positive. Je pense sincèrement que sur toute la Via Dolaizon...

Madame Gacon : (inaudible 01:33:06)

Monsieur Chapuis : Oui, parce que je vous rappelle que c'est la Région qui est à la maîtrise d'ouvrage. Sur les éléments que j'ai du tracé, les réfections, les points chauds, les points tendus, une cohabitation s'installe entre tous les modes de déplacement. J'évoquais la rue Coudeyrette : une des raisons pour lesquelles nous sommes en train de travailler sur la mise en sens unique de cette rue, c'est précisément pour créer une piste cyclable. Oui, madame Gacon, je sais que vous connaissez. J'ai appris à vous écouter, madame Gacon. Et je reconnais complètement votre compétence, pas de problème à ce sujet. Et je pense que oui, y compris pour les traversées de boulevard qui sont des points compliqués. La Région a des spécialistes qui font ça depuis longtemps. Effectivement, tous les points chauds ont été inventoriés. L'idée est d'avoir un parcours totalement sécurisé, mais je vous l'ai dit, les points de rencontre en zone urbaine existent. Quand nous sortons de la rue des Jardins, nous entrons en ville. À un certain point, pour rejoindre Causans, il remonter vers le lycée Jean Monet afin de reprendre la descente sur le lycée Jean Monet, reprendre Causans vers la rue de la Fonderie. Là, nous serons en milieu urbain pour sortir ensuite vers Baccarat et arriver aux alentours de l'église des Carmes.

Madame Chaumet : Comment traverser l'église des Carmes ?

Monsieur Chapuis : Comment les pistes cyclables traversent-elles les rues ? En sécurisant, en marquant très clairement une priorité comme partout ailleurs.

Madame Gacon : Une passerelle accrochée à l'église de Carmes, ce serait pas mal. À vélo. Pardon.

Monsieur Chapuis : Cela montre aussi la difficulté.

Monsieur Gacon : Et le pont Baccarat ? Que se passe-t-il au pont Baccarat ?

Monsieur Chapuis : Le petit pont de Baccarat de l'église des Carmes se passe très bien à vélo.

Madame Gacon : Avec un enfant de 6 ans ?

Monsieur Chapuis : Si vous mettez un vélo-remorque, il faudra juste enlever les deux bornes qui empêchent. De toute manière, et vous le savez mieux que moi, je ne connais pas de ville où il n'existe que des pistes cyclables. Dans tous les centres-villes existent des endroits que nous avons besoin de traverser.

Madame Gacon : Nous avons une marge au Puy, vous ne vous rendez pas compte. Nous sommes une des villes les plus mal notées dans la catégorie de la taille de la Ville. Alors cela va créer des points...

Monsieur Chapuis : Nous sommes bien notés sur tellement d'autres choses. Je vous rappelle que nous sommes la 4ème ville la plus agréable à vivre. Nous avons des points productifs, madame Gacon. Voilà pour vos questions.

Monsieur Semeraro : Ce qui veut dire que nous passerons sous Baccarat, alors ? Ou par-dessus ?

Monsieur Chapuis : Sous le pont de Baccarat. Nous arriverons sur la partie des rives du Dolaizon qui, elles, feront plus tard l'objet d'une renaturation. Nous en avons aussi parlé ici et je connais votre intérêt à ce sujet, mais ce n'est pas porté dans le cadre de la Région. L'aménagement des berges du Dolaizon devant l'église de Carmes – qui est un vrai sujet pour la ville parce que c'est un endroit magnifique avec la renaturation de la rivière – n'est pas inclus dans le cadre de ce projet.

Monsieur Semeraro : D'accord.

Monsieur Chapuis : Oui, madame Granier ?

Madame Granier : Je ne reviens pas sur tout ce qui a été évoqué. Effectivement, c'est un projet phare, que nous attendons depuis très longtemps, que tout le monde portait. Je pense que toutes nos listes avaient ce projet-là. Qu'il soit maintenant mis en place est vraiment une bonne chose. Pour revenir sur le tracé et l'articulation avec la Voie Verte actuelle, nous avons discuté en commission d'un morceau de piste cyclable, d'un aménagement qui suit la Voie Verte en passant par le Riou jusqu'au pôle intermodal. Quand nous parlions tout à l'heure du pôle intermodal, pour rejoindre la Voie Verte, je le fais souvent à vélo. Nous avons quand même des points noirs comme lorsque vous traversez le pont. Il faut le traverser.

Monsieur Chapuis : C'est tout.

Madame Granier : Quand vous arrivez de Mons, vous voyez comment il faut faire. Nous sommes complètement englués dans les voitures. C'est extrêmement dangereux, le pont. Il faudrait trouver des solutions. Parce que là, personne n'y emmène un enfant de 6 ans.

Monsieur Chapuis : Franchement, le pont possède un feu rouge et un passage piéton.

Madame Granier : Il existe un feu rouge. Vous savez quand même que des voitures arrivent et personne ne sait pourquoi nous sommes au feu, et si nous avons l'autorisation de passer. Nous voyons des voitures remontant de la côte de Tireboeuf et descendant sur l'avenue des Belges. Ce n'est vraiment pas sécurisant du tout et pour l'instant je n'y emmènerai pas mes petits-enfants. Déjà, moi-même à me gérer, ça suffit.

Monsieur Chapuis : Nous nous éloignons un peu du rapport. C'est intéressant de montrer la complexité de l'aménagement.

Madame Granier : Oui bien sûr, je n'ai pas dit que c'était...

Monsieur Chapuis : Parce que là, nous avons une belle bande cyclable qui part du pôle multimodal...

Madame Granier : Elle est très bien.

Monsieur Chapuis : ... allant à la Voie Verte après. Elle a été aménagée après sur Tireboeuf avec des lacets, justement, pour que ce soit une Voie Verte et pas trop pentue. C'est franchement très agréable et cela nous emmène très loin. Le point noir reste le passage du pont de Bellevue.

Madame GACON : C'est dommage, car une fosse qui s'y trouvait a été comblée pour l'aménagement de la deux fois 2 voies. Cette fosse aurait bien arrangé les choses. Nous n'étions pas obligés.

Monsieur Chapuis : Je ne sais pas. Nous allons être contraints à ce genre de choses. À un moment, il faut croiser les voitures.

Madame GACON : Je réitère : qui sera prioritaire, les plus fragiles ou les plus puissants ?

Monsieur Chapuis : C'est le code de la route qui détermine.

Madame GACON : Alors c'est les plus fragiles.

Monsieur Chapuis : Je ne pense pas que ce soit la question.

Madame GACON : Les voitures ne s'arrêtent jamais pour laisser passer un vélo.

Monsieur Chapuis : Attendez, ce n'est pas le même sujet. Madame Chaumet, vous voulez nous faire part de vos réflexions avec un micro ouvert ? Que tout le monde en profite.

Madame Chaumet : Je dis que les piétons sont autant en danger que les vélos.

Monsieur Chapuis : Je me suis arrêté, vous avez vu ? D'autres remarques ?

Monsieur Johanny : Je reprends la parole sur ce sujet important, comme on l'a dit. Malgré, certainement, des nuances et des petites problématiques, j'espère que vous ferez un peu plus attention à ce que nous avons pu dire ce soir. Je voulais poser une autre question, comme en Conseil d'Agglomération. Cela me semble important dans les déplacements au quotidien et les engorgements en centre-ville. Certes, cette voie aurait pu être perfectible pour les mobilités quotidiennes avec des personnes qui viennent travailler au centre-ville, mais je crois que nous pouvons agir en articulation avec les parkings déjà existants, notamment sur la zone de Chirel. Des conventions sont à faire, car nous avons des parkings inutilisés. J'y vois une utilité pour certains ayant des difficultés à venir en centre-ville le matin, repartir le soir : développer la mobilité douce pour eux aussi. J'espère, et je pense que cela fait complètement partie du projet, qu'au niveau signalétique, un gros travail sera fait pour que, dès Chirel, le centre-ville soit fléché par l'intermédiaire de cette voie.

Monsieur Chapuis : Nous prenons bonne note de vos remarques. Je sais, pour en avoir discuté dans le cadre de la présentation avec la Région, qu'ils sont très professionnels et très sensibles à ce niveau-là. C'est une équipe spécialisée sur ce type de développement et qui connaît parfaitement la réglementation, y compris le code de la route et les panneaux qu'il faut installer. Mais soyons optimistes. Ne crions pas avant d'avoir mal. Saluons plutôt le projet qui est un projet attendu. Monsieur Semeraro, comme vous l'avez fait, saluons ce projet qui est très attendu et qui va permettre de relier justement par une voie douce la commune de Vals avec la commune du Puy. Plus encore, car alors nous pouvons partir sur la Voie Verte vers Brives-Charensac. Cela ouvre ensuite des perspectives qui

vont nous emmener plus loin encore que Brives-Charensac.

Monsieur Semeraro : Je ne suis pas certain que ce soit ce projet qui soit attendu, monsieur le Maire. Pour voter ce type de projet, j'aimerais bien le voir de façon un peu plus concrète, autrement que sur un plan masse qui me donne une ligne de passage. Effectivement, le projet peut paraître séduisant. Mais qu'en sera-t-il réellement de l'aménagement ? Comme je vous l'ai dit plus tôt, et comme je l'ai dit lors du webinaire au personnel de la Région : faisons simple, faisons direct, faisons moins cher, utilisons les voiries distantes en les aménageant. Alors effectivement, je pense que tout le monde y trouvera son compte. Pour la mobilité au quotidien, pour les gens qui voudront travailler, qui font leurs courses. Pour cette raison, je ne voterai pas sur cette délibération même si je vous ai dit que la délégation maîtrise d'ouvrage me semblait très pertinente, même si je vous ai dit que nous attendions ces projets de véloroute, de voie verte, nous les attendions, car dans notre Département, nous étions un peu isolés. Cependant, avant de véritablement me prononcer, j'aimerais voir réellement le projet. C'était une explication, monsieur le Maire.

Monsieur Chapuis : Bien. Je le soumetts au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

VOTE : MAJORITÉ

Pour : 28

Contre : 3

Celline GACON, Laurent JOHANNY et Jean-Williams SEMERARO

Abstention : 2

Michelle CHAUMET, Fabien SURREL

N° 23 RUE LANGLADE : AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION RELATIVE AU FONDS DE CONCOURS DANS LE DOMAINE DE LA GEPU AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY : ADOPTÉE

Monsieur Ribeyre : La communauté d'agglomérations souhaite créer un réseau d'eaux pluviales rue Langlade. Cette intervention est conforme à l'article L5216-5 du code général des collectivités territoriales puisqu'un fonds de concours peut être versé entre la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay et ses communes membres pour permettre à une commune située sur son territoire la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement. Le fonds de concours a pour objet la réalisation d'un équipement, la participation financière de la commune sera de 50 % après subvention. Considérant que le montant du fonds du concours demandé n'excède pas la part du financement assurée hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours conformément au plan de financement ci-joint.

- 20 000 € pour le prévisionnel retenu pour les travaux.
- 20 000 € restants en prévisionnel à la charge de la Communauté d'Agglomération.
- 10 000 € en montant prévisionnel du fonds de concours, soit 50 %.

Le montant réel définitif du fonds de concours sera calculé en fonction du montant des dépenses réelles, y compris des révisions et des subventions éventuellement perçues par la Communauté d'Agglomération. Le fonds de concours est fixé à 50 % du coût des travaux, supporté par la Communauté d'Agglomération, soit 10 000 €. Il est nécessaire de signer une convention relative au versement d'un fonds de concours par la commune du Puy-en-Velay à la Communauté d'Agglomération dans le domaine de la GEPU pour les travaux de rénovation des réseaux unitaires d'eaux usées et d'eaux pluviales de la rue Langlade. A reçu un avis favorable en commission « finance travaux ». En conséquence, il vous est proposé d'adopter la délibération suivante et d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention relative au versement d'un fonds de

concourt par la commune du Puy-en-Velay et à la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay dans le domaine de la gestion des eaux pluviales urbaines, pour les travaux de création d'un réseau d'eaux pluviales pour la part d'eau pluviale de la rue Langlade.

Monsieur Chapuis : Merci. Des remarques sur ce dossier ? Je soumetts au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

VOTE : UNANIMITÉ

N° 24 DÉPORT DES IMAGES DE LA VIDÉOPROTECTION VERS LE COMMISSARIAT DE POLICE : DEMANDE DE SUBVENTION : ADOPTÉE

Monsieur Exbrayat : La vidéoprotection est un outil stratégique pour assurer la sécurité et la tranquillité publiques de la ville, notamment lors des événements et des manifestations organisés sur le territoire. À la demande des services de l'État et dans l'objectif commun de lutte contre la délinquance, la commune prévoit de réaliser le déport des images de la vidéoprotection via la fibre optique vers le commissariat de la police nationale du Puy-en-Velay. C'est une installation qui a vocation à être accordée ultérieurement au centre de supervision urbaine. Le coût de l'opération serait de 19 867 € hors taxe. Le plan de financement, juste en dessous, se porte à 50/50. À la part restant à la charge de la commune s'ajoute le montant de la TVA pour 3 973 € soit un montant total restant à charge de la commune de 13 906,90 € avant récupération du fonds de compensation pour la taxe à la valeur ajoutée.

En conséquence, nous vous proposons d'adopter la délibération, d'adopter le programme de déport des images de la vidéosurveillance vers le commissariat, approuver le plan de financement de l'opération précitée, et d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant légal à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers et à signer tous les actes nécessaires à ce projet.

Monsieur Chapuis : Des remarques ? Pas de remarques. Je soumetts au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

VOTE : UNANIMITÉ

N° 25 REMBOURSEMENT DE SINISTRE SUITE À LA RÉCLAMATION DE LA MAIF ASSUREUR DE MADAME SCHOROTH VICTIME D'UNE CHUTE SUR LA VOIRIE COMMUNALE : ADOPTÉE

Madame Barre : Le 4 avril 2023, madame Schoroth a chuté place du Breuil au Puy-en-Velay après avoir heurté une plaque métallique surélevée. Cette chute lui a occasionné des dommages corporels générant des frais médicaux. La MAIF, assureur de madame Schoroth, a envoyé une réclamation chiffrée à la Ville du Puy d'un montant de 300 €. Au vu des dommages subis et afin d'éviter tout contentieux, la Communauté privilégie un règlement amiable. De plus, cet accident n'a pas été déclaré à l'assureur de la collectivité puisque le contrat d'assurance « responsabilité civile » prévoit une franchise de 1 000 €. Il est proposé au Conseil Municipal de rembourser à madame Schoroth par l'intermédiaire de son assurance, la MAIF, la somme de 300 €, correspondant aux dommages occasionnés par cette chute. Avis favorable en commission « finance ».

Monsieur Chapuis : Avez-vous des remarques ?

Madame CHAUMET : Si je peux me permettre, madame Barre, monsieur le Maire. Il existe un autre litige avec une personne qui a chuté sur la voie publique. Cela se résoudra-t-il de la même manière ? Le dossier est en cours depuis plusieurs années. Cela fait 2 ans que l'accident a eu lieu. C'était sur un élément vers la Gloriette. Elle s'est entravée, mais c'est protégé maintenant. C'était un trottoir surélevé au milieu de la place du Breuil. Vous ne connaissez pas le dossier ?

Monsieur Chapuis : Je ne connais pas le dossier auquel vous faites allusion.

Madame CHAUMET : Parce qu'elle a fait le nécessaire auprès de la collectivité et elle n'a pas de nouvelles.

Monsieur Chapuis : Mais il s'agit d'un contentieux d'assurance, donc ?

Madame CHAUMET : Oui.

Monsieur Chapuis : Quand il arrive quelque chose de ce genre, et ce n'est pas rare, la responsabilité de la mairie peut être engagée. Nous faisons alors une déclaration à notre assureur qui prend contact avec la responsabilité civile de l'usager. Comme d'habitude, les assurances se mettent en contact et analysent. Si elle n'a eu pas de nouvelles, cela signifie que le dossier n'a toujours pas été réglé. Mais franchement, je ne sais pas à quel dossier vous faites allusion.

Madame CHAUMET : Je vous en parlerai. Merci.

Monsieur Chapuis : Des remarques ? Je sou mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

VOTE : UNANIMITÉ

N° 26 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION DES COMMERÇANTS ET ARTISANS DE LA RUE CHAUSSADE : ADOPTÉE

Monsieur Eynard : L'association des commerçants et artisans de la rue Chaussade a procédé à fin 2023 au remplacement de plusieurs motifs lumineux décorant la rue lors des fêtes de fin d'année. Les motifs remplacés dataient de plus de 15 ans et ce nouvel investissement permet d'avoir des structures plus lumineuses et moins énergivores. Afin d'accompagner l'effort financier de cet investissement et la mise en valeur de la rue Chaussade réalisée par l'association, il est proposé de créer une subvention exceptionnelle de 50 %, soit 1 470 €. A reçu un avis favorable en commission « finance ». En conséquence, il vous est proposé d'adopter la délibération suivante : accorder une subvention de 1 470 € à l'association des commerçants, autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération.

Monsieur Chapuis : Merci monsieur Eynard. Avez-vous des remarques ? Pas de remarques. Je sou mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

VOTE : UNANIMITÉ

N° 27 RAPPORT DE SUIVI DES OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES : ADOPTÉE

Madame Barre : La Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes a procédé à un contrôle des comptes et de la gestion de la Ville du Puy-en-Velay concernant les exercices 2015 et suivants, conformément aux dispositions L243-6 du code des juridictions financières. Le rapport d'observation définitive a été portée à connaissance de l'assemblée délibérante le 6 avril 2023. L'article L243-9 du code des juridictions financières dispose que dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observation définitive à l'assemblée délibérante, l'ordonnateur de la collectivité territoriale ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre présente dans un rapport devant cette même assemblée les actions qu'il a entreprises à la chambre régionale des comptes.

Le rapport d'observation définitive a émis les 9 recommandations suivantes :

- Présenter systématiquement les budgets annexes lors des débats d'orientation budgétaire afin de diffuser une information complète aux élus.
- Actualiser les documents de suivi du patrimoine communal en excluant notamment les biens transférés à l'intercommunalité.
- Engager une réflexion en vue du transfert de la compétence à l'échelon intercommunal de la « Cuisine en Velay » qui est de fait intercommunal et revoir dans ce cadre la politique tarifaire.
- Conditionner la distribution de places gratuites pour les matchs de foot à la justification d'un motif d'intérêt général.
- Respecter l'interdiction faite aux élus de délibérer sur une affaire à laquelle ils sont directement ou indirectement intéressés conformément aux dispositions de la loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale.
- Se conformer à la durée légale du temps de travail.
- Respecter le cadre légal du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des suggestions, de l'expérience et de l'engagement professionnel quant au complément indemnitaire annuel et quant à sa dissociation avec l'indemnisation horaire des travaux supplémentaires.
- Respecter la réglementation de la commande publique en matière de seuil de publicité et de mise en concurrence.
- Veiller à la transparence des procédures de commande publique, quant à la détermination et justification des notes de cotations au regard des différents critères de sélection retenue.

Le rapport joint en annexe présente le suivi des actions entreprises suite au contrôle réalisé par la Cour régionale des comptes. Avis favorable en commission « finance ». En annexe se trouve chacune des actions qui ont été entreprises pour répondre aux recommandations qui avaient été faites.

Monsieur Chapuis : Très bien. Merci, madame Barre. Avez-vous des remarques ?

Monsieur Johanny : J'ai lu avec attention ce rapport très conséquent, notamment avec toutes les pièces jointes sur l'ensemble des recommandations. Il est vrai que le rapport initial de la Cour Régionale des Comptes était assez lourd pour la collectivité, particulièrement sur la question de la commande publique. Je voudrais remercier... Oui, cela vous fait sourire. Ce n'était pas très léger comme sujet, pourtant.

Monsieur Chapuis : J'ai le droit de sourire.

Monsieur Johanny : Je voudrais saluer le travail des services engagés sur l'ensemble de ces recommandations. J'en prends acte ce soir. Je regrette simplement qu'à propos des résolutions que vous adoptez sur la question transparence financière, vous n'appliquez pas les mêmes résolutions d'un

point de vue démocratique sur le fonctionnement de cette assemblée et sur les différents dossiers que nous avons pu traiter par ailleurs. Ceux-ci mériteraient un peu plus de communication en amont des Conseils Municipaux. Merci.

Monsieur Chapuis : D'autres remarques ? Pas de remarques. Il faut prendre acte, donc pas de vote sur ce dossier.

LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRÉSENTE COMMUNICATION.

N° 28 RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024 : ADOPTÉE

Madame Barre : Le rapport d'orientation budgétaire que je vous présente ce soir a pour objet d'informer les élus sur la situation financière et économique de la Ville à la fin de l'année afin de permettre de nous éclairer sur nos choix, nos orientations politiques et budgétaires. Le présent document comprend :

- Une analyse du contexte économique et social au niveau national.
- Une présentation des principales mesures pour la loi de finance pour 2024 applicable aux collectivités locales.
- La situation financière au 31 décembre 2023.
- Les budgets annexes conformément à la Cour Régionale des Comptes.
- Les orientations budgétaires de la Ville pour l'année 2024.

Encore une fois, le rapport d'orientation budgétaire a été élaboré dans un contexte économique et géopolitique chaotique avec des contraintes financières de plus en plus fortes qui s'imposent aux collectivités. Le contexte général – je vous invite à vous reporter page 3 : selon une première estimation de l'INSEE, la croissance économique a été de 0,9 % en 2023 en France, en baisse de 1,6 point par rapport à 2022. La progression de l'activité économique est donc en nette diminution par rapport à l'année précédente. En raison du contexte inflationniste et de l'augmentation des taux d'intérêts impulsés par la Banque Centrale Européenne pour juguler l'augmentation des prix, la consommation et l'investissement ont sensiblement ralenti en France. La dépense de la consommation des ménages, moteur traditionnel de la croissance économique en France, n'a ainsi progressé que de 0,7 % en 2023 contre 2,1 % en 2022. Du côté de l'investissement des entreprises, la différence est palpable. 1,2 % en 2023 contre 2,3 % en 2022. Les prix à la consommation ont augmenté en moyenne de 4,9 % en 2023 en France. Il s'agit du deuxième taux d'inflation le plus élevé depuis 1991 après 2022 à 5,2 %. Sauf mauvaise surprise liée au contexte géopolitique, les experts de l'INSEE comme les autres prévisionnistes considèrent que la décrue de l'inflation est en bonne voie, ramenée aux alentours de 3 % pour 2024.

Concernant les principales mesures de la loi de finance 2024 pour les collectivités locales, rallongement de la suppression progressive de la CVAE pour les entreprises. La loi de finance pour 2024 prévoit une augmentation de la DGF de 320 M€ par rapport à 2023, mais l'exécutif a refusé de l'indexer sur l'inflation au grand dam de l'AMF qui estime qu'en raison des restrictions successives de ressources et des marges de manœuvres budgétaires, la contraction de l'investissement du bloc communal observé depuis 2014 semble devenir structurel. Cette hausse de 320 M€ sera répartie entre :

- La dotation de solidarité urbaine.

- La dotation de solidarité rurale.
- La dotation d'intercommunalité.

Page 8, maintenant : on constate une érosion de l'épargne brute. La situation de la Ville au 31 décembre 2023 fait apparaître une épargne brute de 4,51 M€ alors qu'elle était de 4 326 M€ en 2022 et de 5,92 M€ en 2021. Je rappelle que l'épargne brute est un des soldes intermédiaires de gestion le plus utilisé car le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité. Elle correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement : c'est-à-dire recettes de fonctionnement moins dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette. L'épargne brute constitue en fait la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses projets, ses investissements. Elle s'assimile quelque part à la capacité d'auto-financement. Elle constitue un double indicateur : indicateur d'aisance et indicateur de la capacité à investir.

L'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement en 2023 : les dépenses de la Ville ont progressé plus rapidement que les recettes. Plusieurs facteurs à l'origine de cette progression : l'inflation, la crise énergétique et la revalorisation des salaires.

- Les recettes réelles de fonctionnement en 2023 hors produits de cession sont composées pour 23 % des dotations et participations, 5 % pour la fiscalité indirecte, le produit des contributions directes pour 56 % et les autres recettes d'exploitation pour 16 %. Le produit des contributions directes s'établit à 16,4 %, la fiscalité indirecte à 5 % qui correspond essentiellement au produit des droits de mutation, les dotations et participations qui correspondent aux enveloppes de DGF et aux aides ponctuelles. Les autres recettes correspondant au produit des services, notamment le stationnement ou les entrées au Rocher Corneille.
- Pour 2023, le produit de la fiscalité directe a été dynamique du fait de la revalorisation des bases dont nous avons bénéficié l'année dernière pour 7,10 % contre 3,5 % en 2022. Suite à la campagne de déclaration des résidences lancée l'année dernière par l'État, le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires a considérablement augmenté, mais des dégrèvements ont été accordés et viendront diminuer en 2024 le produit que l'on espère. Sachant que les bases 2023 imposées s'établissaient environ à 6,16 M€ et que les bases dégrévées s'élevaient à 1,48 M€, les bases après dégrèvement vont s'établir probablement à 4 864 M€ pour 2024 sachant que la collectivité a conservé les produits de la taxe malgré les dégrèvements accordés.
- Concernant la fiscalité indirecte, le produit de la taxe additionnelle « droit de mutation » a été très dynamique en 2021 et 2022. Cependant, fin 2023 nous avons constaté une hausse des taux d'intérêts des emprunts et nous estimons que les droits de mutation vont encore baisser en 2024.
- Les dotations en 2023 : la ville du Puy a perçu une DGF totale de 5 396 M€ et concernant les autres participations, elles correspondent aux subventions de la CAF et aux subventions accordées dans le cadre de projets.
- Le produit des services : les produits des services ont connu une bonne dynamique en 2022. La variation constatée entre 2022 et 2023 provient essentiellement des remboursements de mise à disposition de personnel et de la mutualisation qui peut fluctuer d'une année sur l'autre.
- Concernant les dépenses de fonctionnement, les charges de personnel représentent 51 % des dépenses de fonctionnement. Les charges à caractère général représentent quant à elles 25 %, les autres dépenses de fonctionnement 11 %, les intérêts de la dette 2 %, les autres charges de gestion courante, 11 %.
- Concernant les charges à caractère général, la collectivité a subi de plein fouet la hausse des tarifs du gaz et de l'électricité. Sur les 2 dernières années, nous avons constaté une augmentation de 67 % des factures d'énergie. Les autres charges, quant à elle, ont progressé du fait de l'inflation et des révisions de prix sur les contrats, et des frais d'entretien, de voirie,

etc.

- Les charges de personnel : à la clôture 2023 les dépenses de personnel s'établissent à 12 M€, soit une évolution de 3,48 % par rapport à 2022. Ces hausses s'expliquent par l'augmentation de la valeur du point d'indice des fonctionnaires par le GVT et par l'impact d'une année pleine en recrutement. Pour l'exercice 2024, on estime que le chapitre 12 devrait s'élever à 12 964 M€ soit une évolution de 8,2 %, évolution qui découle des mesures nationales : hausse la valeur du point, hausse du SMIG, et puis des arbitrages internes sur la refonte du régime indemnitaire, la mise en place des titres restaurant et la hausse de la participation employeur pour la mutuelle prévoyance. Ce sont des choix de la collectivité dont on ne peut que se réjouir.
- L'évolution des effectifs est à peu près constante. Le temps de travail depuis le 1er janvier 2023 est de 1 607 heures par an. Encore une recommandation de la Cour Régionale des Comptes dont nous avons tenu compte.
- Les avantages en nature, comme l'année dernière : il s'agit des logements de fonction pour nécessité absolue de service qui sont attribués aux gardiens du centre Pierre Cardinal. Et concernant les avantages en nature des repas, ils sont comptabilisés pour les agents de la cuisine centrale pour 2023.
- Les autres dépenses : les charges de gestion courante. Ces charges progressent pour tenir compte de l'évolution des subventions accordées aux différentes associations du territoire. A noter que la subvention attribuée au CCAS devrait augmenter en 2024 d'environ 200 000 €. Pour mémoire la subvention versée en 2023 s'élevait à 970 000 €.
- Les atténuations de produits concernent essentiellement les attributions de compensation qui sont versées par la Ville à l'Agglomération qui sont dues aux transferts de compétences pour un montant en 2023 de 2,24 M€ qui devrait rester identique puisque aucun nouveau transfert de compétence n'est prévu pour l'exercice 2024.
- La dette, au 31 décembre 2023 : le stock de la dette s'élève à 32,17 M€. En 2023 la Ville a mobilisé 5,5 M€ d'emprunts. En 2022, c'était 3,5 M€, et en 2021 c'était 3 M€.
- Le ratio des endettements. Cet indicateur répond à la question suivante : en combien d'années une collectivité peut rembourser sa dette si elle utilise pour cela son épargne brute ? Pour rappel, on considère la situation d'une collectivité inquiétante lorsque le nombre d'années pour rembourser la dette avec son épargne brute est supérieure à 12 ans. On constate, concernant notre ratio de désendettement, que pour 2023 on arrive à 7,95 ans qui reste raisonnable, mais qui est quand même en augmentation depuis 2020. Donc, une vigilance s'impose concernant le recours à l'emprunt pour éviter d'aggraver notre ratio d'endettement.

Les budgets annexes d'une commune retracent les recettes et les dépenses qui sont liées à 2 activités spécifiques. La Ville a 2 budgets annexes :

- Le budget « vente d'énergie ». Comme vous le savez, la Ville s'est engagée dans une démarche de développement durable en utilisant son patrimoine foncier pour produire de l'électricité. Suite à l'incendie du gymnase de Massot, la production avait été intégralement arrêtée sur toutes nos toitures pour des vérifications techniques. Aujourd'hui, seule la production sur la toiture du stade Massot est arrêtée et a permis de financer le remboursement des emprunts.
- Le deuxième budget annexe est le budget du camping. Celui-ci est exploité sous la forme d'un bail commercial par une société privée.
- L'investissement pour les réalisations 2023 : nous avons poursuivi un investissement ambitieux pour développer notre Ville, la rendre attractive, notamment :
 - Le programme de rénovation urbaine du Val Vert.
 - La réhabilitation des serres du Jardin Henri Vinay.

- Les travaux dans les écoles.
 - La rénovation du Passage de la Distillerie.
 - Les aides dans le cadre des OPH et l'installation de caméras de vidéoprotection.
- En 2023, nous avons investi pour 13,7 M€. En 2022 nous avons investi 11,1 M€ et en 2021 nous avons investi 10,2 M€. Donc, une année 2023 riche en investissements.
 - Les recettes d'investissement : en plus de l'autofinancement, les investissements sont financés par des subventions de nos différents partenaires : la Région, l'État, le Département, par des recettes propres telles que le FSTVA, la taxe d'aménagement et l'emprunt. En raison du décalage entre le paiement des travaux et l'encaissement des recettes, une partie des subventions restent à encaisser sur l'exercice suivant.

Les orientations budgétaires pour 2024 : l'analyse prospective pour 2024-2026 nous fait rester sur le postulat de départ. Pas d'augmentation des taux de fiscalité, la poursuite d'un programme d'investissement soutenu avec 10 M€ pour 2024, 8,7 M€ pour 2025 et 2026. Nous voulons soutenir le commerce, l'artisanat local et accompagner les diverses associations du territoire qui en font la richesse et l'animation.

Vous avez un tableau qui présente le recensement des projets engagés ou récurrents, avec le programme de travaux d'accessibilité dans les bâtiments, le déploiement de la vidéoprotection, le renforcement de la politique de ravalement de façade, la modernisation de l'éclairage public et le NPNRU du Val Vert qui pour les 2 prochaines années mobilisent beaucoup de ressources.

Concernant les projets à venir, là aussi vous avez un tableau qui recense ces projets, par exemple :

- Les études de Jean Solvain.
- La révision du plan de sauvetage et mise en valeur.
- L'aménagement du site du Rocher Corneille.
- La rénovation de l'école Jeanne d'Arc
- Le centre de supervision urbain.

Vous avez toute la liste des projets à venir pour la Ville.

Une analyse prospective pour les hypothèses retenues : on part sur une évolution des bases en 2024 de la fiscalité de 3,90 avec les taux constants. Si augmentation d'impôts il y a, ce sont les bases qui sont modifiées, je le rappelle, et non pas le taux que la Ville ne souhaite pas augmenter.

- Les produits des services : +2 % espérés en 2024-2026. En 2025, attention, puisque nous engageons les travaux de rénovation du site du Rocher Corneille, et donc sur une année pleine, nous aurons un manque à gagner des recettes du Rocher Corneille.
- En 2024 et 2026, nous espérons 2,5 M€ pour le stationnement. En dépense de fonctionnement, en 2024 nous prévoyons +1,7 M€ pour les énergies. Les charges de personnel devraient s'élever à 13 M€. Les subventions devraient augmenter d'environ 7 % pour 2024, car comme je vous l'ai dit tout à l'heure, nous devrions bénéficier d'une subvention supplémentaire du CCAS face aux dépenses d'énergie et de personnel en augmentation.

À la suite, vous trouverez deux graphiques illustrant une prospective d'évolution des recettes réelles et des dépenses réelles de fonctionnement. Vous pouvez constater une évolution faible des recettes.

Avec le scénario présenté, on constate un montant d'environ 1,06 M€ d'épargne nette en 2024 y

compris pour les cessions, en repli de 300 K€ par rapport à 2023. Une vigilance accrue devra être reportée sur les années 2025 et 2026 en identifiant des pistes d'économie pour améliorer les ratios de gestion. La renégociation des contrats, la maîtrise des charges de personnel, l'optimisation des produits des services, et il faudra privilégier la vigilance sur nos investissements.

Il faudra tenir compte aussi du décret tertiaire : je vous rappelle que le décret tertiaire s'impose à tous les bâtiments de plus de 1 000 m² avec une exigence de réduction progressive de la consommation d'énergie dans les bâtiments tertiaires avec -40 % de consommation d'énergie visés en 2030, -50 % en 2040 et -60 % en 2050. Les objectifs sont progressifs avec une réduction en valeur relative de la consommation des bâtiments pour atteindre une valeur cible. La maîtrise des dépenses est impérative pour nous : les mairies, les écoles, les bibliothèques, les centres sportifs, tous les bâtiments publics sont de gros consommateurs d'énergie. Nous avons adopté, voilà 5 ans, un contrat de performance énergétique concernant l'éclairage public qui nous a permis de faire de substantielles économies en nous obligeant chaque année à nous investir.

Certes, ce décret tertiaire reste une contrainte, mais nous pouvons le prendre comme une opportunité pour permettre de réduire notre empreinte environnementale, de nous engager dans une démarche exemplaire. C'est aussi un effet levier pour l'emploi, une amélioration du confort des usagers. Nous avons tenu compte, depuis longtemps, de cette nécessité de réduire notre empreinte et de limiter notre consommation d'énergie avec ce contrat de performance énergétique sur l'éclairage public. Cela dicte également nos investissements pour l'avenir, particulièrement l'école Jeanne d'Arc, dont nous avons parlé tout à l'heure, qui sera un projet exemplaire. Je pense aux travaux que nous allons engager à la bibliothèque, au gymnase de Massot.

Pour conclure, de la vigilance, bien évidemment, de la clairvoyance, de la sobriété, mais nous n'en sommes pas encore à un plan d'austérité.

Cependant, pour rappel, une vigilance accrue, notamment sur les ratios des endettements, sur le recours à l'emprunt, et sur le choix de nos investissements qui doivent être toujours dictés par une baisse de notre consommation d'énergie.

Monsieur Chapuis : Merci, madame Barre, pour cette présentation très complète. Je vous propose d'ouvrir le rapport au débat d'orientation budgétaire. Madame Granier, veuillez commencer.

Madame Granier : Effectivement, ce rapport d'orientation budgétaire, comme chaque année, est assez lourd. Évidemment, cette année comme pour les années précédentes, 2023 et 2022, il reste sujet à des évolutions qui sont liées aux crises. L'inflation, la crise énergétique, la revalorisation salariale. Nous pouvons observer que le poids des dépenses est considérable et difficile à maîtriser. Quand nous voyons l'augmentation des chiffres de l'énergie, c'est assez affolant. Nous ne pouvons qu'espérer que dans les investissements se trouve un grand plan de rénovation énergétique, comme vous l'avez signalé tout à l'heure. Nous pourrions commencer par la mairie, par exemple dans la salle où nous sommes qui n'a pas dû évoluer depuis 50 ans, il me semble, en termes d'aménagement. C'était ma première constatation. La deuxième constatation : nous sommes aussi Conseillers Communautaires et lors du dernier Conseil de la Communauté d'Agglomération, qui a eu lieu la semaine dernière, monsieur Lonjon a fait la même présentation de débat d'orientation budgétaire. Je l'ai trouvé très pessimiste sur l'évolution. Vous avez donné un coup d'arrêt aux investissements au niveau de la Communauté d'Agglomération. La mairie, la municipalité et notre collectivité municipale sont très dépendantes de la Communauté d'Agglomération puisque tout est mutualisé. Dans vos prévisions, l'évolution d'austérité de la Communauté d'Agglomération va-t-elle aussi impacter la Ville ? C'est une question que je me suis posée.

Ensuite, au niveau des investissements réalisés en 2023, vous nous avez fait un petit listing, mais nous n'avons pas parlé des Carmes. Vous ne les avez pas cités, mais j'aimerais bien savoir une fois de plus où en sont les travaux de l'église des Carmes, puisque nous en sommes encore à en parler.

Et à propos des investissements à venir, le point majeur est la consommation énergétique parce que nous sommes trop impactés sur les dépenses d'énergie à l'heure actuelle. Effectivement, pour notre empreinte environnementale, le point fort restera celui-là, je pense. J'ai résumé très rapidement, mais j'aimerais bien avoir une réponse sur les Carmes.

Monsieur Chapuis : Bien entendu que nous allons vous donner une réponse sur les Carmes. Nous allons aussi vous apporter une réponse sur la question que vous avez soulevée, à savoir l'interdépendance entre l'Agglomération et la collectivité. Je rappelle pour mémoire que la Ville du Puy-en-Velay est la seule collectivité qui contribue puisque, pour nous, l'attribution de compensation est négative, la collectivité versant 2 M€ à la Communauté d'Agglomération.

Madame Granier : Je vous interromps, excusez-moi. L'Agglomération a repris le musée et la Cuisine en Velay.

Monsieur Chapuis : Ce que vous dites est très important. L'Agglomération a repris, mais la Ville continue de payer. Vous mettez le doigt précisément sur ce qui me paraît très important, c'est-à-dire que tout le monde a cru comprendre que les charges de centralité de la Ville allaient s'arrêter. C'est la progression des charges de la centralité qui s'arrête, mais ce ne sont pas les charges de centralité. Par exemple, le musée continuera à vie à coûter 400 000 € par an à notre budget, ainsi que d'autres services. Nous avons la mutualisation et les salariés qui sont mis au service des salariés de l'Agglomération, puisqu'ils ont un seul employeur et qu'ils sont mis à la disposition de la mairie. La Communauté d'Agglomération facture le temps de travail à la collectivité. Nous faisons face à un risque, compte tenu que les finances de l'Agglomération sont en baisse au niveau du SPIC, le fameux fonds de compensation. Si la collectivité d'Agglomération veut faire des économies, il existe un risque que cela affecte non seulement la Ville du Puy, mais aussi l'ensemble des communes. Et lors du débat d'orientation budgétaire de la Communauté d'Agglomération, nous avons remarqué que la première réaction des élus des communes était de dire : « Ne touchez pas à nos dotations et à nos attributions de compensation ». Un vrai risque existe, car quand il faudra que tout le monde fasse des économies, tout le monde sera affecté.

Deuxième question, sur l'église des Carmes : très clairement, à l'église des Carmes, cela continue. Je pense que nous sommes sur la fin des travaux. La tour Sud et la tour Nord sont complètement élevées, finies. Restent à y placer l'encorbellement et les pierres spéciales qui constituent les paniers de chacune d'entre elles, c'est-à-dire la cime d'extrémité de chaque tour. Actuellement nous sommes de nouveau en contentieux avec les entreprises puisqu'elles estiment que le marché a augmenté. Elles veulent signer un avenant supplémentaire à cause de motifs d'inflation du prix des matières premières. Je vous dis tout, pour vous montrer que le diable se niche dans les détails. Le nombre de m³ de pierres calculé par la maîtrise d'œuvre pour terminer le chantier s'est avéré faux. Les entreprises nous disent qu'il faut 20m³ alors que 10m³ étaient prévus. Nous avons signé un avenant, mais la collectivité ne veut pas signer l'avenant comme ça. Nous estimons que ce n'est pas de notre responsabilité. Pour le moment, nous sommes en contentieux. Cependant, les choses s'améliorent. Nous menons des négociations avec les entreprises et pour le moment le sujet est arrêté. Les entreprises vont reprendre les travaux et nous aurons une livraison dans le courant de l'année 2024. Je touche du bois. J'ai tellement annoncé de messes de minuit à l'église des Carmes les années précédentes que je suis devenu très méfiant.

Madame GACON : Comme Notre-Dame de Paris.

Monsieur Chapuis : Pardon ?

Madame GACON : Comme Notre-Dame de Paris, alors.

Monsieur Chapuis : Vous avez raison de prendre cet exemple, car, et je l'ai souligné dans le cadre de mes vœux, ce chantier est exceptionnel. Les deux entreprises engagées sont extrêmement fières d'y travailler. Ils nous le disent et nous le rapportent ainsi : il existe très peu de chantiers de cette dimension technique en France. Bien sûr, la cathédrale de Paris est un autre exemple. Mais il n'en existe que très peu d'autres, voire aucun. Le chantier de la cathédrale du Puy n'est pas du tout de la même ampleur. Ce chantier des Carmes est très technique et les entreprises en sont très fières. Cependant, il aura connu beaucoup d'aléas. Pour être totalement transparent, nous touchons au but. J'espère que cette fois-ci la messe de minuit du 25 décembre se tiendra. Je vous invite, madame Gacon, monsieur Johanny, madame Chaumet, monsieur Surrel, à la messe de minuit à l'église des Carmes totalement restaurée.

Nous en sourions, mais je vous assure que ce dossier partagé avec vous est rempli d'aléas. J'avais déjà essayé de raconter l'histoire, mais vous vous étiez moqués à l'époque. Vous aviez trouvé que j'avais pris beaucoup de temps pour vous la raconter. Cependant, ses péripéties et ses anecdotes permettraient d'écrire un livre.

Madame Granier et vous tous, nous ne pouvons vous convaincre tellement les choses sont incroyables. Par exemple, si nous voulons expliquer l'histoire des pierres que nous sommes allés chercher à l'étranger, il faut se mettre en tête que ce n'est pas le Maire du Puy qui a décidé cet achat de pierres hors la France. Il faut savoir que quelqu'un dans le cadre de la DRAC a exigé que ce marché se fasse en pierres locales. Quand vous questionnez les entreprises, toutes vous expliquent qu'elles savaient qu'il n'existait pas de pierres locales. Elles ont quand même postulé, fait une offre de marché en sachant très bien qu'elles ne pourraient pas fournir de pierres locales, et ce pour une raison simple : il n'existe pas de carrière.

Madame GACON : Sauf qu'une carrière a tout de même été réouverte pour la cathédrale.

Monsieur Chapuis : Attendez, laissez-moi finir.

Madame GACON : Vous voyez, quand même : une carrière. Il ne faut pas dire que nous n'avons pas de carrières. Nous avons des pierres.

Monsieur Chapuis : Cela montre bien à quel point nous ne pouvons pas expliquer le dossier. Nous voulons à peine montrer le pourquoi du comment que nous sommes interrompus et critiqués. En effet, les gens nous rétorquent que nous sommes stupides, car ceux de la cathédrale ont réussi à trouver des pierres et pas nous. Comme si nous avions une quelconque responsabilité là-dedans. Ainsi, c'est complètement inutile d'essayer d'expliquer ce dossier. Plus nous l'expliquons, et plus des gens qui sont plus forts que les autres, plus malins que les autres, sachant tout faire, et qui semblent posséder plus de compétences que les architectes, que les gens de la DRAC, viennent nous expliquer comment il aurait fallu procéder. J'y renonce totalement. Ce soir, par souci de transparence, je vous annonce les derniers événements. Pour le reste, nous attendrons la fin du chantier. Monsieur Semeraro ?

Monsieur Semeraro : Tout d'abord, des remerciements pour cette présentation, car c'est toujours très

complexe comme exercice surtout dans le contexte économique, social, et nous pourrions ajouter géopolitique actuel. Je n'ai qu'une précision à demander parce que je ne me prononcerai pas sur votre gestion. J'attends le compte administratif et le budget, bien entendu. Je vous promets d'être beaucoup plus court cette année que l'an dernier. En sachant qu'une grande partie du budget et ce que vous mettez dans votre rapport d'orientation sont les dépenses qui sont contraintes, personne ne peut s'y opposer. Par contre, en ce qui concerne les choix que vous faites, effectivement c'est votre projet.

J'avais une question très simple à poser, à propos du tableau « recensement des projets à venir ». Madame Barre va peut-être pouvoir me répondre. Quelque part, j'ai des montants de dépense, des montants de financement espéré, des taux de financements et des restes à charge. Nous mélangeons un peu du hors taxe et du TTC. Je m'interroge sur plusieurs lignes. Je ne sais plus où j'en suis.

Par exemple : « Terrain synthétique, stade Lafayette : 800 000 € », « montant espéré : 400 000 € », « taux de financement hors taxe : 60 % ». Alors, à quoi cela tient-il ? C'est la TVA, ou alors un calcul particulier ? Nous retrouvons le même calcul un peu plus loin. C'est étonnant. Par exemple, « couvertures d'EHPAD à Quincieu : 160 000 € de financement espéré », pour des montants de dépense de 320 000 € et ça fait 60 %. Existe-t-il une explication liée à la TVA ? Le mélange des deux m'interroge.

Monsieur Chapuis : C'est la TVA. Vous avez tout à fait raison.

Monsieur Semeraro : C'est la TVA ?

Monsieur Chapuis : C'est la TVA qui fait la différence. Pour cette raison, nous pouvons mathématiquement imaginer que la pelouse du stade Lafayette aurait par exemple un taux de financement à 60 %. Or, nous n'avons inscrit que 50 %, 400 000 sur les 800 000. La TVA représente le reste.

Monsieur Semeraro : D'accord.

Monsieur Chapuis : C'est d'ailleurs présenté ainsi dans le tableau. Vous avez le taux de financement hors taxe et vous avez le reste à charge TTC. La différence c'est la TVA. Ce n'est pas forcément une mauvaise nouvelle pour la Ville puisque nous récupérons la TVA dans le cadre du FCTVA. Elle nous sert de recettes d'investissement pour les investissements futurs. Mais il faut tout lire. Vous avez raison, monsieur Semeraro.

Monsieur Semeraro : Oui, car quand je regarde la sonorisation centre-ville : 180 000, 90 000, 60 %.

Monsieur Chapuis : La réponse était donc dans votre question.

Monsieur Semeraro : Nous attendrons le budget, alors.

Monsieur Chapuis : Entendu. Attendez, monsieur Johanny. Avant de vous passer la parole, monsieur Lonjon souhaitait intervenir.

Monsieur Lonjon : J'ai été interpellé par madame Granier, gentiment d'ailleurs, mais je ne suis pas sûr d'avoir une tête de pessimiste, à moins que je ne trompe mon public, si je puis dire. Je voulais juste préciser que lorsqu'on constate que les dépenses progressent plus vite que les recettes, ce n'est pas du pessimisme, mais du réalisme. Je crois que le secret dans cette situation, c'est adapter notre train de vie comme nous le faisons dans les ménages. Lorsque les ressources manquent pour faire quelque

chose, nous réduisons les dépenses. Nous adaptons notre train de vie. Et c'est ce que nous allons faire. Vous avez parlé de réduction des investissements, mais l'investissement à l'Agglomération cette année est 13 M€, l'année prochaine 11 M€, et 2026 11 M€. Un total de 35 M€ en 3 ans. C'est notre rythme habituel, donc nous ne sacrifions pas les investissements, et ce avec un emprunt de 4 M€ par an. Cela reste raisonnable puisque notre désendettement est inférieur à 6 années. Nous avons encore des marges de manœuvre. Je voulais tout simplement vous dire qu'il ne faut pas confondre pessimisme et réalisme. Je ne suis surtout pas pessimiste, en revanche je suis très réaliste et très déterminé.

Monsieur Chapuis : Monsieur Johanny, je crois.

Monsieur Johanny : Beaucoup de choses ont été dites. Nous n'allons pas remettre sur le tapis l'église des Carmes, monsieur le Maire. Je ne veux pas vous énerver une fois de plus. La réponse a été apportée suite à la question de madame Granier-Chevassus. Simplement, il est difficile de ne pas faire le parallèle avec la récente réunion du Conseil d'Agglomération. C'est vrai que les ROB se ressemblent, même si j'ai bien noté que les ratios des endettements favorisaient plus l'Agglomération que la Ville, avec un ratio annoncé à 7,95.

Mais des questions se posent néanmoins, madame Barre, comme vous l'avez dit. À ce titre, l'analyse prospective, page 31, sur les épargnes de 2023 à 2026, montre une épargne nette qui se réduit comme peau de chagrin, en 2025 surtout, avec un léger rebond en 2026. L'avantage du ROB est qu'il ne nécessite pas de vote. Nous ne sommes pas là pour nous quereller et nous pouvons en discuter tranquillement.

Effectivement, il va falloir opérer ces choix dans le cadre du budget en construction, et nous en débattons prochainement. Nécessairement, les orientations seront plus que sensibles. Elles le devront. Alors que nous avons une année 2023 qui se termine sur des recettes de fonctionnement – là encore vous l'avez signalé, mais ce n'est pas anodin –, qui ont eu une évolution des bases très favorable en 2023, nous avons ensuite moitié moins d'après le document en 2024. Ensuite, nous avons le produit exceptionnel sur les résidences secondaires. Ce sont 2 gros morceaux qui poussent à s'interroger sur l'évolution des dépenses de fonctionnement, comme le relate très bien le graphique page 31. Des choix seront à opérer pour que le ratio des endettements diminue à nouveau parce que l'évolution n'est pas favorable.

Nous avons évoqué aussi la manière dont nous conduisons les investissements à l'Agglomération. Nous avons parlé parfois de – ce ne sont pas mes propos – d'investissements un peu fastueux et que nous étions allés trop loin. Nous devons nous remettre en question quand nous avons des subventions à hauteur de 80 % sur certains dossiers, mais que les 20 % de reste à charge sont toujours là et pèsent sur le dos des Ponots, de la collectivité. Nous ne pouvons pas nous permettre, alors même que nos subventions sont extrêmement élevées, d'agir inconsidérément.

Nous devons nous questionner, car un sou est un sou sur l'ensemble des investissements que vous listez dans le tableau. Nous aurons certainement l'occasion d'en débattre à nouveau dans le cadre du budget prochain.

Je pourrais m'arrêter là. J'en remets quand même une couche sur l'énergie. Évidemment, du point de vue des investissements, je vois des lignes intéressantes, spécialement sur la rénovation des bâtiments. Nous devons nécessairement en passer par là, car des hausses sont à prévoir dans les années à venir. En espérant qu'elles ne seront pas aussi importantes que celles que nous avons connues en 2023, cela laisse planer un certain goût de pessimisme. En tout cas, si je reprends vos

termes, monsieur Lonjon : certes, il faut être réaliste. Mettons une pointe de dureté dans ce réalisme, j'ai envie de dire, sur ce qu'il peut nous arriver.

Monsieur Chapuis : Je crois qu'il faut une certaine forme de lucidité et en même temps bien se rappeler ce qu'est l'économie. En six mois, elle peut complètement bouger. Vous connaissez l'exemple de l'énergie dont les changements sont totalement imprévisibles. Vous connaissez aussi l'exemple, sujet aussi abordé, des fameuses DMTO : c'est la taxe que les gens payent sur les transactions immobilières. Elle en très nette baisse. Si demain, les taux de crédit baissent ou remontent aux alentours de 2 %, nous observerons un redémarrage immédiat de toutes les opérations non réalisées. Ainsi nous pouvons connaître des variations extrêmement importantes. Sur les DMTO, elles peuvent atteindre 200 000 €, 300 000 € dans l'année. Certains sujets peuvent totalement se modifier. L'intérêt du ROB est de montrer ce qu'il se passe quand les chiffres sont connus et que rien ne bouge.

Vous avez tous noté avec beaucoup d'élégance que nous faisons face à des dépenses contraintes qui ne nous laissent pas le choix. En 2023, des mesures salariales ont été prises au mois de juillet. Elles ont pesé 6 mois sur le budget 2023 et évidemment, elles pèsent en année pleine sur le budget 2024. Le gouvernement en a aussi remis une couche au 1^{er} janvier sur la revalorisation salariale de la fonction publique. C'était très attendu de la part des salariés. Les salaires avaient été gelés si longtemps que l'effort qu'il a fallu faire était évidemment indispensable pour les salariés des collectivités, toutes collectivités confondues. Nous avons dû faire face à des imprévus.

À propos de la qualité des investissements et leur montant, souvenez-vous que les chiffres que nous annonçons dans les budgets prévisionnels sont des chiffres bruts. Quand nous écrivons 10 M€ d'investissement, ne retenez pas 10 M€ d'investissement à charge de la Ville. C'est 10 M€ de budget d'investissement moins les financements à hauteur de 50 %. Cela ne représente plus que 5 M€ d'investissement pour la collectivité. Quant au taux de réalisation de la collectivité, nous ne réalisons jamais 100 % des investissements prévus dans une année. Ceci pour une simple raison : entre les études, le démarrage des travaux, les marchés publics, un décalage budgétaire se crée. La vie des collectivités est marquée par des contingences. Celles-ci empêchent les choses d'être aussi carrées, aussi simples, aussi binaires que nous pourrions le croire. Carré n'est pas le mot juste. En comptabilité, les choses sont carrées. Les choses ne sont pas aussi « rigides ». C'était ce mot-là que je voulais employer.

Cette situation est compliquée. J'ai assisté, en ma qualité de VP aux finances, au Rapport d'Orientation Budgétaire du Département. J'ai assisté, comme vous-mêmes, au ROB de la Communauté d'Agglomération. J'ai quelques collègues qui sont maires de collectivités. Les collectivités prennent de plein fouet – mais comme tout le monde, comme l'État d'ailleurs, comme nos familles, comme les budgets, comme chacun d'entre nous – les évolutions, particulièrement l'inflation et l'atonie de la croissance. Il suffirait de gagner à nouveau un point de croissance à partir du mois de juillet pour que nos prévisions soient bousculées dans le bon sens du terme.

Certains enjeux pourraient aussi nous dépasser. Je pense à la guerre en Ukraine. Elle pourrait tout modifier dans l'autre sens et tout aggraver. Nous sommes donc sur des budgets, des lignes d'équilibre qui sont très précaires et qui peuvent être très fluctuantes sur 6 mois, voire 12 mois. Aujourd'hui, la réalité est exposée à vos yeux. Nous sommes tous exposés à la réalité et ces points de vigilance que nous devons avoir sur notre construction et notre gestion budgétaires. D'autres interventions ? Pas d'autres interventions ?

Il faut juste prendre acte du Rapport d'Orientation Budgétaire, me semble-t-il. Ce n'est pas un vote.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur Chapuis : Notre Conseil Municipal est presque terminé. Il nous reste les questions diverses. Une seule question diverse nous a été adressée par monsieur Semeraro. Il va nous la poser.

Monsieur Semeraro : J'aime bien les questions. Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les adjoints, Adjointes, Conseillères et Conseillers municipaux, la Première ministre a présenté un nouveau plan vélo 2023-2027 en septembre dernier, accompagné de son nouveau slogan : « Le vélo partout, le vélo pour tous ». Entre parenthèses, lisez « Maire Info » du 21 septembre. Elizabeth Borne avait alors annoncé que l'objectif de ce plan national était désormais de former l'ensemble d'une classe d'âge au « Savoir rouler à vélo », soit 850 000 enfants par an à partir de 2027. Pour rappel, le « savoir rouler à vélo » est un programme d'apprentissage dont l'objectif est de proposer aux enfants de 6 à 11 ans de suivre une formation cadrée de 10 heures minimum réparties en trois étapes : savoir pédaler, savoir circuler et savoir rouler à vélo. Les enfants qui suivent cette formation se voient attribuer une attestation. Concernant les dispositifs « Savoir rouler à vélo », le gouvernement veut considérablement augmenter la part des enfants formés. Les collectivités peuvent prétendre à des aides pour l'encadrement des enfants. Les associations sportives agréées peuvent également solliciter des crédits de l'Agence Nationale du Sport au titre du projet sportif fédéral via l'affiliation et au titre du projet sportif territorial via la part territoriale SDJES et du fonds de développement de la vie associative. Enfin, afin d'accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de ce dispositif, le ministère chargé des sports a élaboré un guide en 2022 pour accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de « savoir rouler à vélo ».

Deux questions se posent dans la mise en œuvre de ce dispositif :

- La Ville du Puy-en-Velay travaille-t-elle sur la mise en place de ce dispositif avec l'aide de l'Éducation nationale, les associations sportives et autres partenaires ?
- La Ville du Puy-en-Velay envisage-t-elle de revoir son plan de circulation afin de rendre son territoire cyclable ?

En effet, l'usage du vélo a fortement augmenté ces dernières années. Si la part modale du vélo comparée aux autres moyens de transport reste modeste, autour de 4 %, et son usage très largement concentré dans les grandes villes, il n'en reste pas moins que la pente est ascendante. Comme l'a indiqué la Première ministre lors de la présentation du plan, la bicyclette est actuellement le moyen de transport le plus vendu en France. Il s'est vendu en 2021 davantage de vélos (2,7 M) que de voitures (1,6 M). De plus, en regard de ce constat, si savoir rouler à vélo pour les enfants est important, ils doivent pouvoir circuler en ville en toute sécurité pour se rendre à l'école, ou simplement se déplacer, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Monsieur Chapuis : Merci, monsieur Semeraro. Cela fait deux questions. Nous allons répondre aux deux, ne vous inquiétez pas. Pour répondre à la première question, monsieur Exbrayat. Pour répondre à la seconde question, le Maire lui-même.

Monsieur Exbrayat : Le dispositif que vous mentionnez est récent. Nous n'avons pas commencé à le mettre en œuvre, mais il retient notre attention parce qu'il a quand même un intérêt qui est très important sur la formation des citoyens de demain. En même temps, nous avons déjà le Vélo Club du Velay au Puy qui est labellisé École du Vélo, vous le savez certainement, en 2023. Ce club accueille un peu plus de 80 jeunes de 7 à 16 ans et accomplit des sorties VTT à vélo – vélo et route –, et ils sont encadrés par des éducateurs et des parents. Ils soutiennent aussi les écoles de l'Agglomération parce

qu'il existe une réflexion au niveau de l'Agglomération en fin d'année scolaire. Ils cherchent à développer davantage cette activité en établissant des partenariats. Là, des décisions seraient à prendre, des initiatives qui seraient bénéfiques. Un plan de circulation ?

Monsieur Chapuis : Seconde question : le plan de circulation. « La Ville du Puy envisage-t-elle de revoir son plan de circulation afin de rendre son territoire cyclable ? ». Vous voyez que ce n'est pas la même question que celle de savoir rouler à vélo.

D'abord, franchement, permettez-moi de manifester mon étonnement. Nous avons travaillé tout à l'heure sur le rapport de la Via Dolaizon. Vous avez voté contre un dossier de piste cyclable que vous appelez de vos vœux en permanence et qui ne coûte pas un centime aux contribuables ponots, puisqu'entièrement payé par la Région, avec plus de 3 km de piste cyclable qui s'ouvre. Je vous entends sans arrêt réclamer à cor et à cri des pistes cyclables – j'espère que nos amis de la presse vont noter ça parce que c'est tout bonnement incroyable – et que des gens demandent des pistes cyclables sans arrêt. Arrive alors celle de 3 km qui va relier le Dolaizon au centre-ville du Puy, au pôle multimodal, bifurquer sur les autres routes. Elle ne coûte que 50 000 € puisqu'il s'agit simplement de payer l'aménagement du jardin d'enfants et des jeux d'enfants à côté de la Rue des Jardins. Et là, sur le premier dossier réel, extrêmement attendu et important, qui ne coûte quasiment rien à la Ville du Puy, vous votez contre. C'est un paradoxe que je suis obligé de relever, sans aucune ironie. Cette contradiction, je n'arrive pas à la comprendre. J'espère que nos amis de la presse la relèveront, parce que cela dépasse un peu l'entendement.

Et maintenant, pour répondre à votre question : nous n'envisageons pas de modifier le plan de circulation. Nous ferons comme à chaque fois. Lorsque nous aurons l'opportunité de travailler sur l'aménagement d'une rue, nous essaierons de porter la réflexion sur le vélo. Prenez comme exemple la rue des Capucins, sur laquelle nous avons placé une voie pour les vélos. Il n'existe donc pas de prévision de modification du plan de circulation de la Ville du Puy. Cela n'empêche pas que nous réfléchissons à chaque fois que nous pouvons le faire de manière intéressante. Il faut donc s'interroger à chaque situation avec les éléments de décision, essayer d'anticiper sur l'installation d'une bande ou d'une piste cyclable. Autrement dit, comment vont s'opérer les transferts de circulation ?

Ainsi, effectuer des comptages reste la première chose à faire. Pour le moment, nous sommes en observation sur le boulevard Alexandre Leclerc, sur Saint-Jean et sur le cours Victor Hugo. Nous analysons le trafic pour savoir comment cela se déroule. S'il existe, éventuellement, des transferts de circulation, où se feront-ils ? C'est aussi le cas pour la rue Coudeyrette. Nous essayons de déterminer dans quel sens nous allons installer le sens unique. L'installons-nous en descendant ou en remontant la rue Coudeyrette ? L'essai, comme je vous l'ai dit, a commencé aujourd'hui.

Mais quand même, monsieur Semeraro, je suis franchement très surpris que vous ayez voté contre le dossier de Dolaizon. Que les uns et les autres se soient abstenus au motif que vous n'aviez pas suffisamment d'éléments, qu'ils n'aient pas été consultés, ainsi que les associations, je peux le comprendre. Mais voter contre un projet très attendu sur lequel vous nous sollicitez en permanence et qui de plus ne coûte pas un sou au contribuable ponot grâce à la participation de la Région, c'est totalement paradoxal et incompréhensible. Je suis désolé, monsieur Semeraro, il ne peut y avoir d'échange sur une question de cette importance.

Merci pour ce Conseil Municipal.

Madame Gacon a souhaité prendre la parole pour évoquer la mémoire de monsieur Dubois.

Madame Gacon : Merci, monsieur le Maire, de me donner la parole.

Monsieur Chapuis : Et je vous y autorise bien volontiers, madame Gacon.

Madame Gacon : Je vous remercie d'évoquer mon collègue et ami Robert Dubois qui a animé cette salle également. Il fut un représentant de la Ville des plus précieux, des plus brillants. Nous perdons un grand personnage qui va énormément manquer à tout ce qu'il pouvait apporter à cette ville au niveau patrimonial. Il a fait évoluer les équipements de la Ville. Je pense particulièrement au Théâtre qui avait pu rouvrir. Je pense aussi à l'Atelier des Arts qui avait pu revivre avec le succès que nous lui connaissons. Voilà, merci.

Monsieur Chapuis : Merci, madame Gacon.

LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRÉSENTE COMMUNICATION.

L'intégralité des délibérations peut être consultée au Service de l'Administration Générale Mutualisé aux heures d'ouverture.

12 AVR. 2024

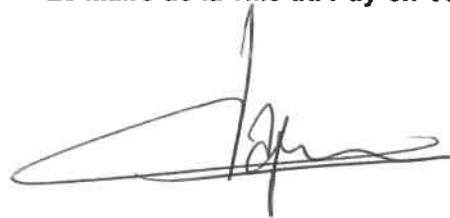
Vu pour être publié le 12 AVR. 2024 conformément aux prescriptions des articles L 2121.25 du Code Général des collectivités Territoriales et R 121.9 du Code des Communes.

Le Secrétaire de séance



**François CHATAING
Conseiller Municipal**

Le Maire de la ville du Puy-en-Velay



Michel CHAPUIS